

ELABORATION DU PLAN DE VALORISATION DE L'ARCHITECTURE ET DU PATRIMOINE DE **POLIGNY** (Jura)



RAPPORT DE PRESENTATION



Prescrit par délibération du conseil communautaire en date du 24 octobre 2018

Arrêté en conseil communautaire le 8 juin 2021

Approuvé le **5 JUILLET 2022**

LIVRET 1 – DIAGNOSTIC	3
Introduction – contexte administratif	4
I - Un paysage exceptionnel	5
1. Topographie, géologie, hydrographie – génératrices du paysage	5
2. Paysage et ensembles naturels	10
II - Occupation humaine du territoire	21
1. Historique de l'occupation du territoire	21
2. Morphologie urbaine	33
3. Typologie architecturale	44
4. Ressources naturelles et modes constructifs locaux	59
5. Patrimoine et énergie renouvelable	68
LIVRET 2 – UN OUTIL ADAPTE AUX ENJEUX	69
I - Stratégie patrimoniale	70
1. Objectif et philosophie	70
2. Projet / enjeux/ risques	76
3. Des enjeux à partager	83
II - Traduction de la stratégie dans les différents documents	86
1. Un périmètre et des secteurs	86
2. L'utilisation de la légende du règlement graphique	88
3. L'organisation du règlement écrit	97
Conclusion	99

John Ruskin (1819-1900)

« ... Poligny, grappe de vieilles maisons de pierre bien construites, comprenant jardins et vergers, rangées au centre pour former ce qui voudrait être une rue, s'accroche au pied du Jura à l'ouverture d'une petite vallée qui, dans le calcaire du Yorkshire ou du Derbyshire, eût formé une gorge entre des falaises abruptes, un joli cours d'eau gazouillant au fond. Mais dans le Jura, c'est un théâtre très profond de terrasses étagées, avec champ et jardins installés dessus à différentes hauteurs. Au creux de celui-ci, un couvent avec ses clochers, et comme de petits nids de bâtiments agricoles bien construits, placés aux angles de prairies et sur des saillies de rocher. Pas de cours d'eau digne de ce nom, ni de source, ni la moindre raison justifiant son existence, si ce n'est que Dieu l'a fait ».



Introduction – contexte administratif

La commune de Poligny se situe dans le département du Jura en région Bourgogne Franche Comté. La ville est implantée au pied du premier plateau jurassien au cœur du Revermont, dans des paysages naturels remarquables symbolisés par les coteaux abrupts couverts de vignes et les reculées. La capitale franc-comtoise, Besançon est à 50 km, la préfecture du Jura Lons-le-Saunier à 30 km, Dijon est à 70 km.

La ville bénéficie de la proximité d'une sortie d'autoroute sur l'A39 (Paris Rhin Rhône). Elle est traversée par 2 axes importants, la RN 83 (Lyon – Strasbourg) et la RN 5 (Paris – Genève).

Le territoire communal est très vaste, 5 022 ha.

En 2017, la ville compte 4 047 habitants.

La commune dispose d'un PLU approuvé le 23 mars 2017 qui a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

Il n'existe pas de SCoT sur le territoire de la Communauté de communes Poligny Arbois Salins Cœur du Jura.

Le PADD du PLU exprime dans son axe 1 « Les besoins en matière socio-économique – Vers un pôle touristique Poligny-Arbois-Salins », **la volonté de valoriser les atouts polinois, ville du Pays d'Art et d'Histoire, en rappelant la diversité du patrimoine historique, culturel, architectural**, aménagement du circuit touristique, mise en valeur du musée du Comté et de ses abords et aménagement du centre-ville.

Un PLUi à l'échelle de la Communauté de Communes Poligny Arbois Salins Cœur du Jura est en cours. Ce document a été prescrit par le conseil communautaire du 19 décembre 2017. Le PADD est en cours d'élaboration, il affiche dans ses deux premiers axes :

Axe 1 – Préserver la qualité du cadre de vie et le milieu naturel

1. Mettre en valeur la richesse des paysages

Axe 2 – valoriser le patrimoine et le milieu urbain

1. Réinvestir et réhabiliter les logements des centres-villes
2. Reconquérir et mettre en valeur le patrimoine et le bâti ancien
3. Préserver les « espaces de respiration » en milieu urbain

I - Un paysage exceptionnel

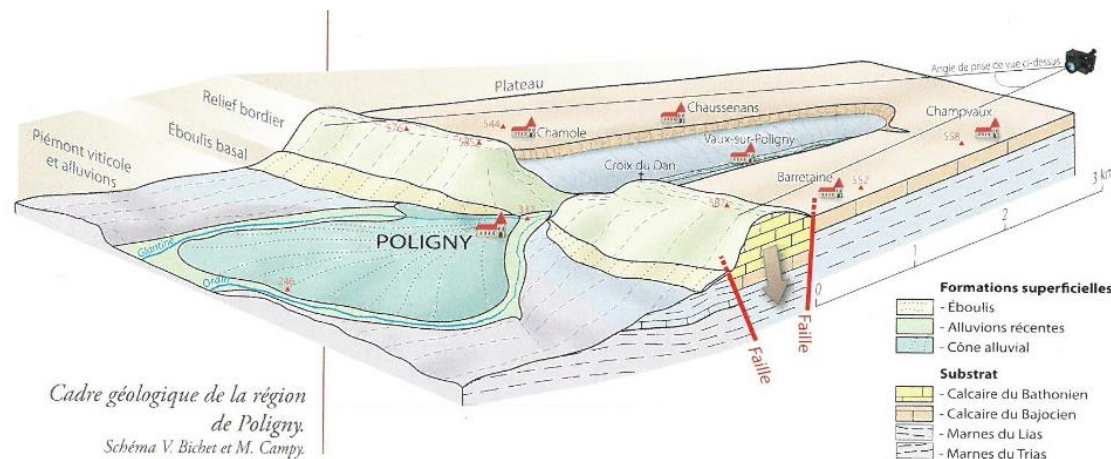
1. Topographie, géologie, hydrographie – génératrices du paysage

a) Relief

Poligny est située sur la ligne de rupture entre les premiers et les seconds plateaux et s'inscrit en fin de la **Culée de vaux**, cadrée par les plateaux hauts à l'est, puis s'ouvre sur l'identité paysagère du vignoble Revermont.

La ville de Poligny est construite en bordure du Plateau Lédonien et de la zone du vignoble. Elle est située sur le cône alluvial formé lors du retrait glaciaire. Le territoire communal est légèrement vallonné, il est surtout caractérisé par la présence de la « reculée de Poligny ». En face de la reculée se trouve le cône alluvial formé lors du retrait glaciaire et qui s'étale largement en pente douce. Il est surmonté à ses marges par les alluvions récentes de l'Orain et de la Glantine.

Sur le versant nord du débouché de la reculée, un relief bordier domine le plateau d'une quarantaine de mètres, c'est sur ce relief que se trouve la Croix du Dan qui domine la ville.



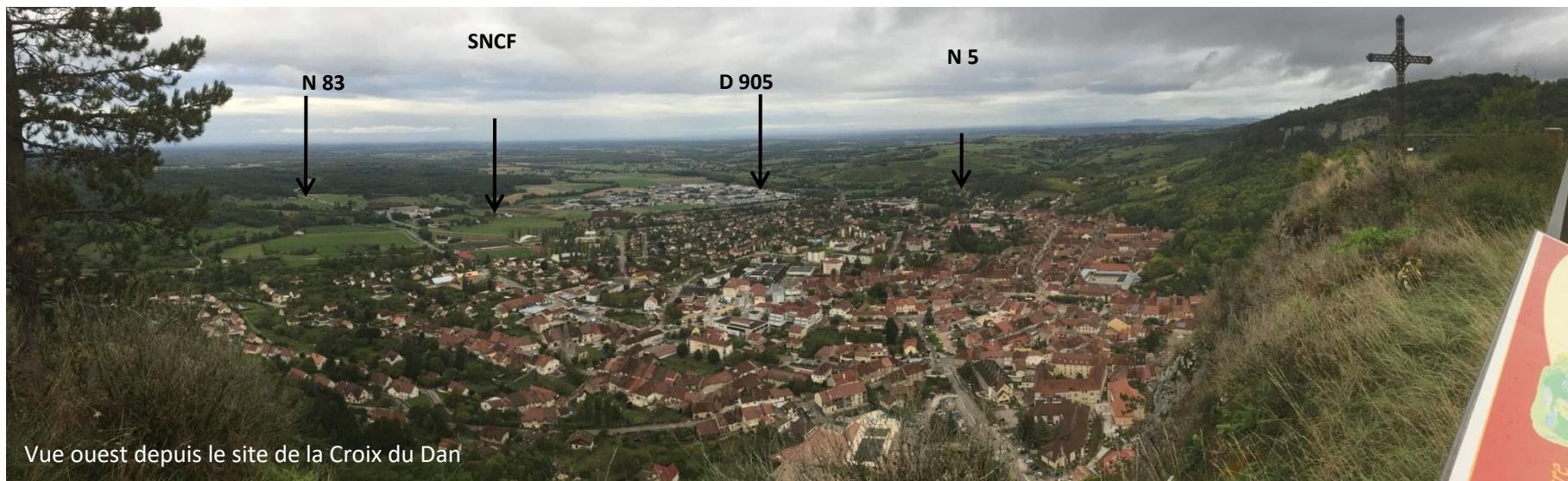
Le point culminant de la commune correspond au sommet de versant Nord de la reculée de Poligny, sur le plateau, culminant à 625 m d'altitude. A l'inverse, l'altitude minimale est de 252 m.

Lien avec les paysages observés :

Le relief a conditionné l'implantation de l'urbanisation, des activités humaines, de l'occupation du sol. Son observation permet de comprendre l'organisation du centre ancien de Poligny et des extensions urbaines sur le plateau.

On lit cette adaptation au relief dans les jardins en terrasse avec leurs escaliers d'accès et les linéaires de murs de soutènement, qui permettent d'aménager les fortes pentes.

La topographie marquée de Poligny engendre des relations visuelles fortes entre certains éléments de son territoire communal.



Vue depuis les remparts



Hydrographie

La ville s'est développée sur un vaste cône alluvial déposé lors du retrait des glaciers au quaternaire. Le ruisseau de la Glantine, issu du fond de la reculée, contourne ce cône par le nord alors que l'Orain, prenant sa source au pied de la Croix du Dan, le délimite au sud. De part et d'autre du cône, le piémont basal repose sur les marnes du Trias et du Lias, favorables aux vignes.

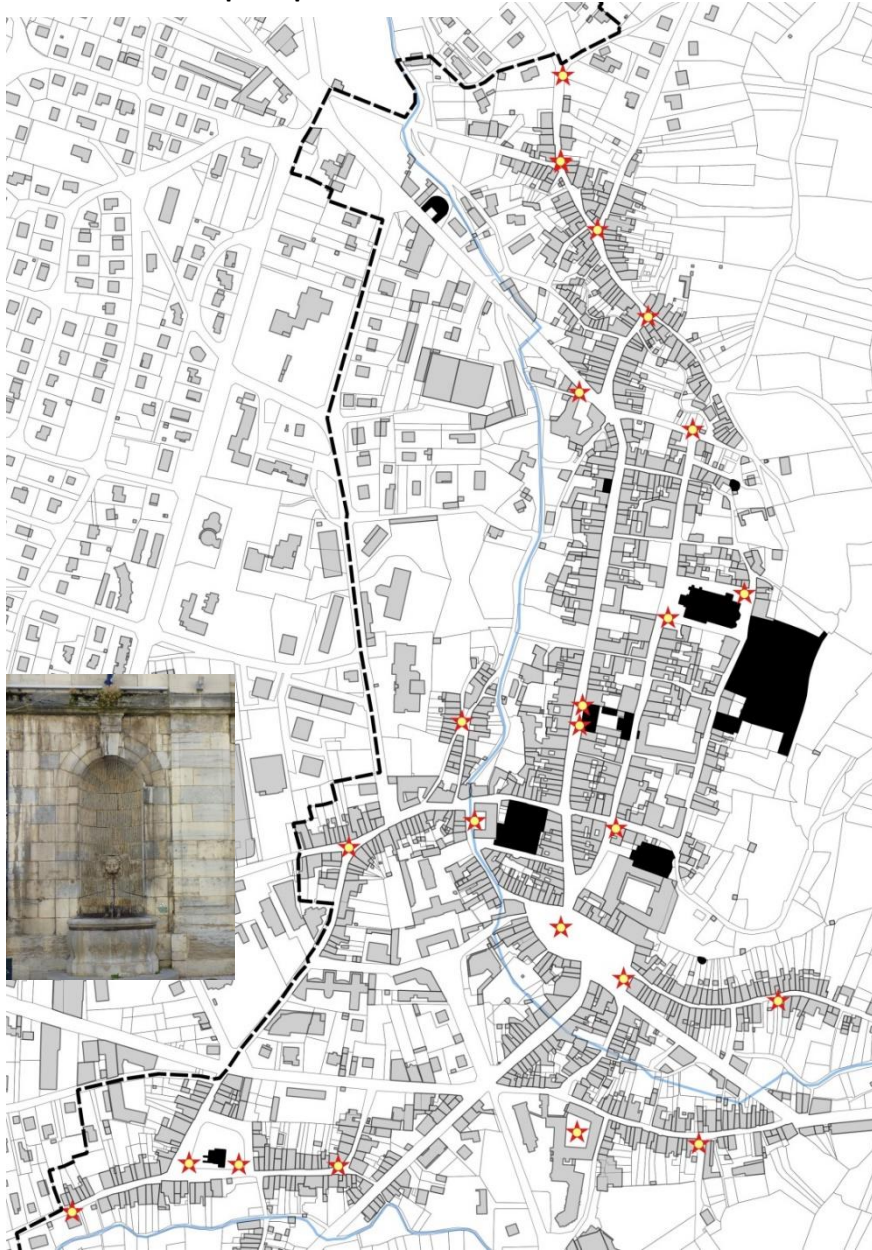
Poligny dispose de nombreuses sources et ruisseaux, ainsi le centre-ville se caractérise par « une suite de belles fontaines, souvent logées dans des niches adossées aux façades pour faciliter la circulation et formant un ensemble cohérent et esthétique ».

La ville compte encore aujourd'hui une trentaine de fontaines, mais possède également d'autres ouvrages hydrauliques, ponctuant le cours de la Glantine et de l'Orain : ponts, moulins et anciennes tanneries, lavoirs...



Vue sur la Glantine depuis la rue des Capucins (un peu après l'ancien abattoir).

Localisation des principales fontaines



Place des Déportés



La grande Fontaine, place des Déportés



Fontaine de la sirène, rue Hyacinthe Friant



Fontaine, rue de la Doye



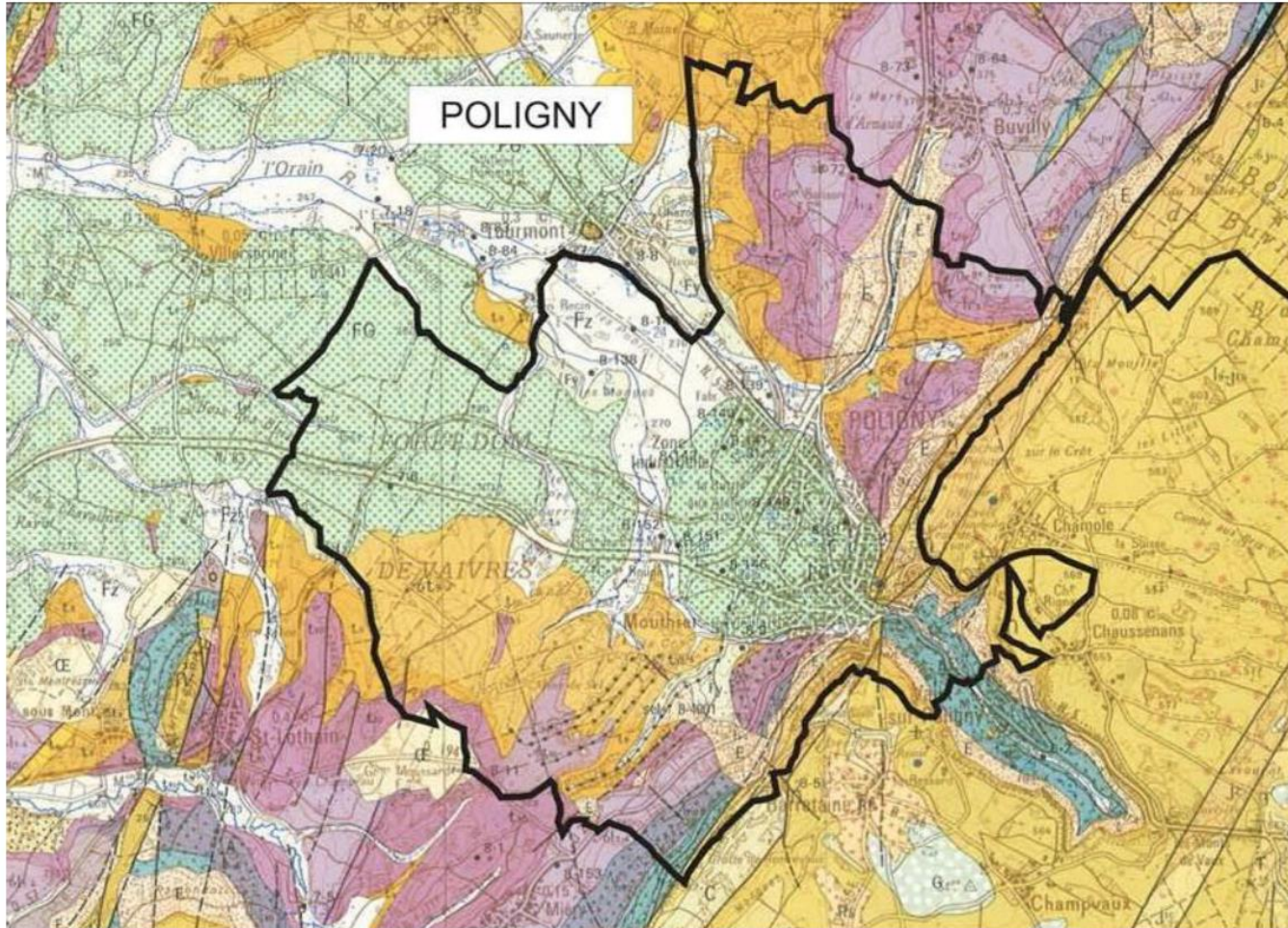
Fontaine, angle rue de la République et rue Travot



Fontaine, avenue Wladimir Gagneur

Géologie

La commune de Poligny s'inscrit dans la grande région naturelle du Jura externe. La ville se situe à la limite du premier Plateau Jurassien et la zone dite du « vignoble ».



2. Paysage et ensembles naturels

Unités paysagères du Jura

Le paysage de Poligny se caractérise par ses cultures sur les plateaux hauts, ses coteaux boisés de feuillus et de conifères, avec quelques vignes et vergers.

Dans la vallée coulent la Glantine et l'Orain qui traversent le village, sur les bords desquels on retrouve des jardins vivriers de fond de vallée.

Dans la Culée de Vaux et au nord on retrouve quelques prairies et pâtures.

Le relief offre principalement des vues ouvertes vers Poligny du nord-ouest au sud-ouest, depuis notamment la Croix du Dan.

La commune de Poligny fait partie de l'unité paysagère « Le Vignoble Revermont », elle-même divisée en 2 secteurs « Reculées » et « Vignoble ».

Reculées

Dans cette zone de contact entre le massif du Jura et le fossé de la Saône, les reculées présentent de fortes amplitudes altimétriques et marquent la retombée des plateaux. Les vallées entaillent profondément le rebord du Premier Plateau par des incisions plus ou moins ramifiées qui s'évasent progressivement vers l'ouest à l'interface avec la plaine. Les versants abrupts, parfois surmontés de puissantes corniches, offrent localement des points de vue remarquables.

Très forte sensibilité de cette sous-unité paysagère en raison de forts enjeux touristiques, patrimoniaux et paysagers (amplitude du relief importante et perceptions visuelles courtes).

Vignoble

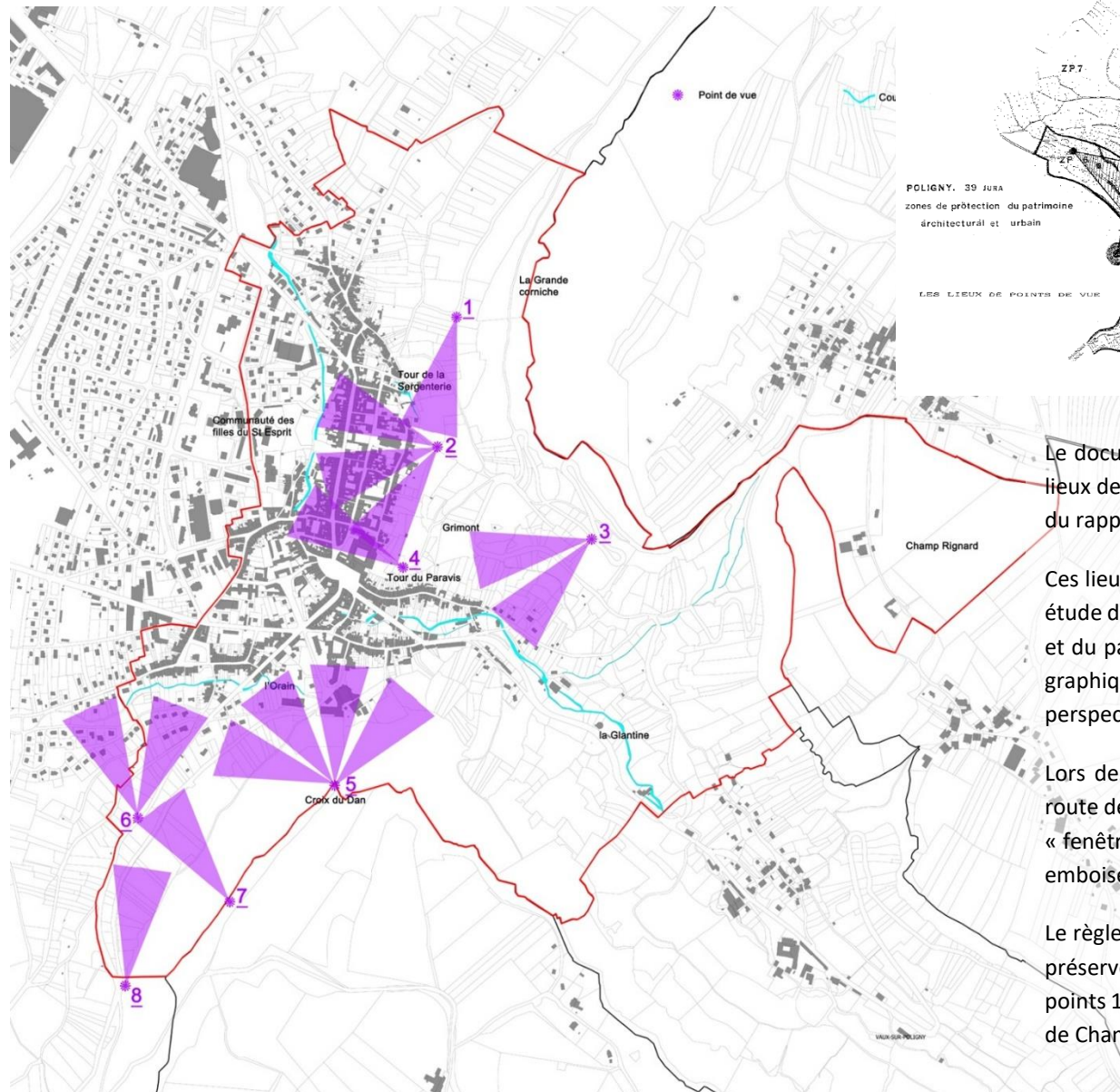
Les vignobles, qui caractérisent cette sous-unité paysagère et lui donnent son nom, animent les versants ensoleillés et les basses pentes, notamment à l'est. Toutefois, les cultures et les prés restent prédominants. Ces derniers sont irrigués par un dense chevelu hydrographique et ponctués de masses boisées entre lesquelles s'intercalent de nombreux bourgs de taille modeste. Vers l'est, un liseré boisé souligne le rebord du plateau voisin.

Plusieurs sites emblématiques ont été répertoriés autour de Poligny, Arbois, Voiteur, St Amour et Gizia. Cette sous-unité paysagère est également concernée par le site remarquable du « Revermont et des Reculées ».

Très forte sensibilité de cette sous-unité paysagère par sa proximité immédiate et les interrelations visuelles qu'elle entretient avec les Reculées.

La carte de synthèse des enjeux globaux inhérents à l'accueil d'ouvrages éoliens identifie le territoire de Poligny en partie comme secteur à enjeux élevés (SPR) et en partie comme secteur à enjeux maximums, donc contraire à l'implantation d'ouvrages éoliens.

Points de vue



POLIGNY. 39 JURA
zones de protection du patrimoine
architectural et urbain

LES LIEUX DE POINTS DE VUE

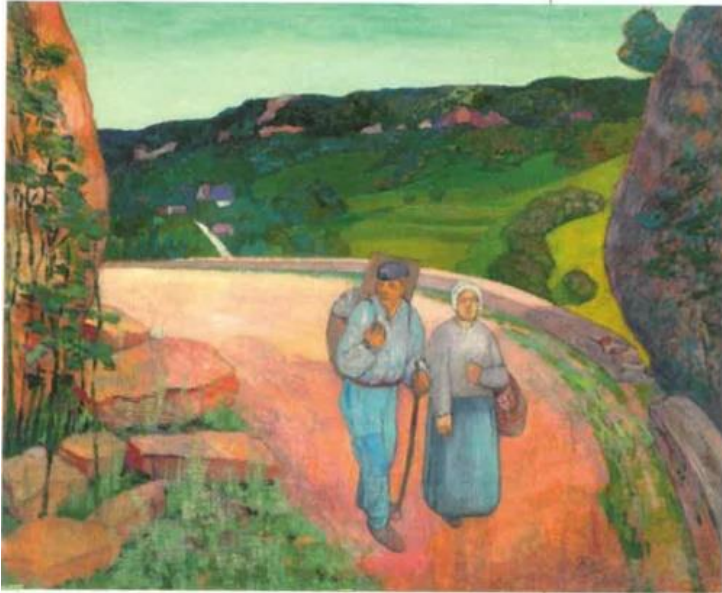
source : celias.A37

Le document de la ZPPAUP ci-dessus avait relevé plusieurs lieux de points de vue, ils sont représentés sur la carte issue du rapport de présentation de la ZPPAUP.

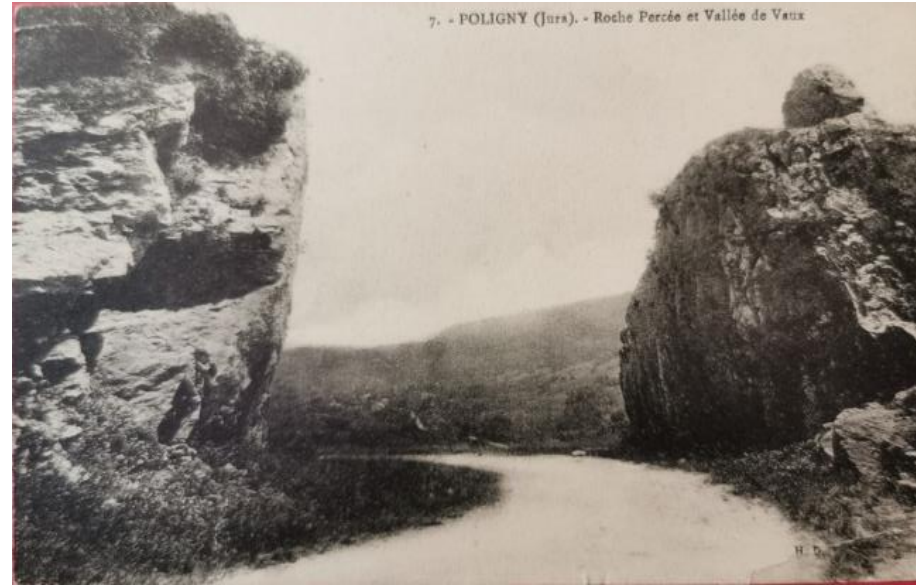
Ces lieux ont été requestionné dans le cadre de la présente étude d'élaboration du plan de valorisation de l'architecture et du patrimoine (PVAP), afin d'être porté sur le document graphique du règlement avec la légende « point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur ».

Lors des visites avec les élus, un point a été ajouté sur la route de Chamole, afin de gérer dans le temps une ancienne « fenêtre » sur la ville qui s'est progressivement fermé par emboisement progressif.

Le règlement graphique a retenu 8 points de vue majeurs à préserver, il s'agit par rapport à la carte de gauche, des points 1, 2, 3, 5 auxquels ont été ajouté 2 points de vue route de Chamole et 2 points de vue sur la croix du Dan.



Grande Percée – Paysage de Poligny – Louis Roy, 1895 / Musée d'Orsay



Roche percée, D257

La concurrence entre vignes et boisements

Les boisements, dont la plupart dus à l'enfrichement de terres cultivées, sont répartis sur les coteaux de part et d'autre de la vallée de la Glantine, principal cours d'eau avec l'Orain.

Le Champ Rignard, situé sur le plateau haut à l'est, est couvert de cultures.

En bas de coteau, au nord et au sud, se regroupe la majeure partie des vignes et vergers.

On trouve également quelques prairies au nord, les autres se situant à proximité de la vallée de la Glantine.

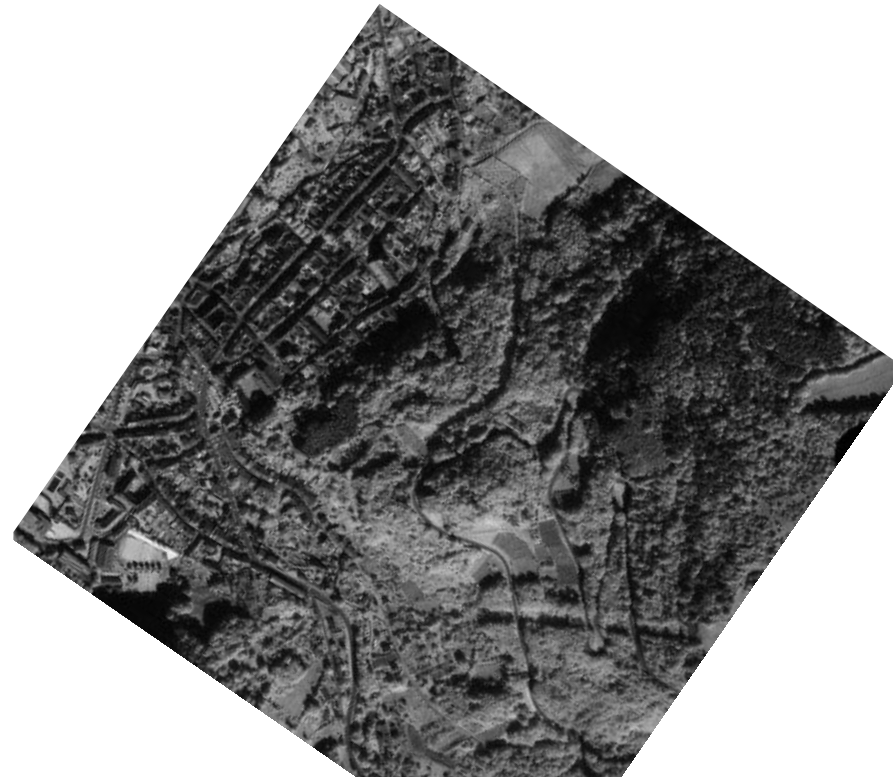
Les jardins vivriers sont présents sous deux formes, les jardins de coteaux, autrefois principalement traités en vignes ou en vergers, et les jardins de fond de vallée, principalement dédiés autrefois aux cultures maraîchères.

Les arbres d'alignement disposés le long des axes viaires et autour des places viennent compléter cette trame, ainsi que les ripisylves.

La problématique de l'emboisement sur d'anciennes parcelles viticoles abandonnées est notamment due aux difficultés d'accès.



Ignremonterletemps, date de prise de vue 29/07/1947



Ignremonterletemps, date de prise de vue 19 août 1989



Evolution du paysage de Poligny_ Un paysage qui fut fortement viticole, mais qui voit désormais les boisements gagner du terrain faute d'entretien des parcelles les plus escarpées

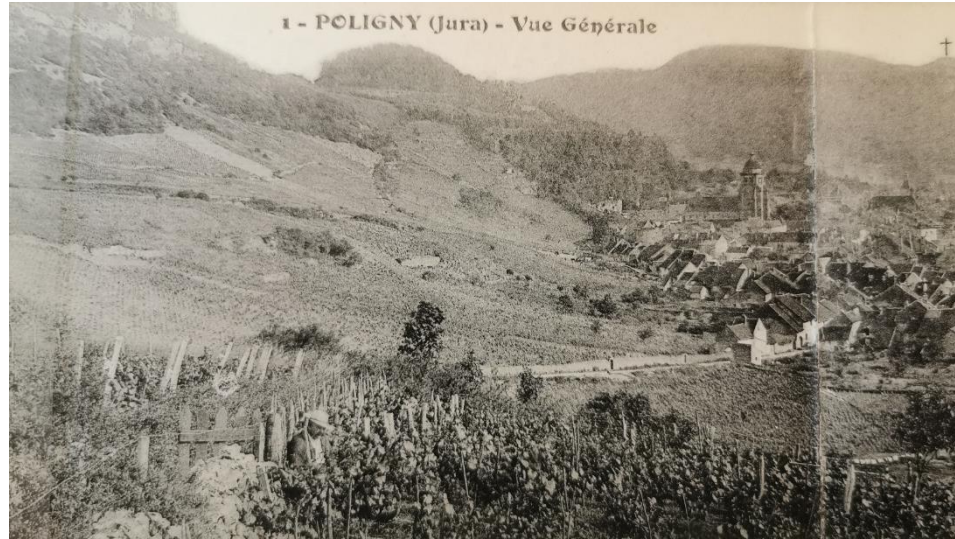
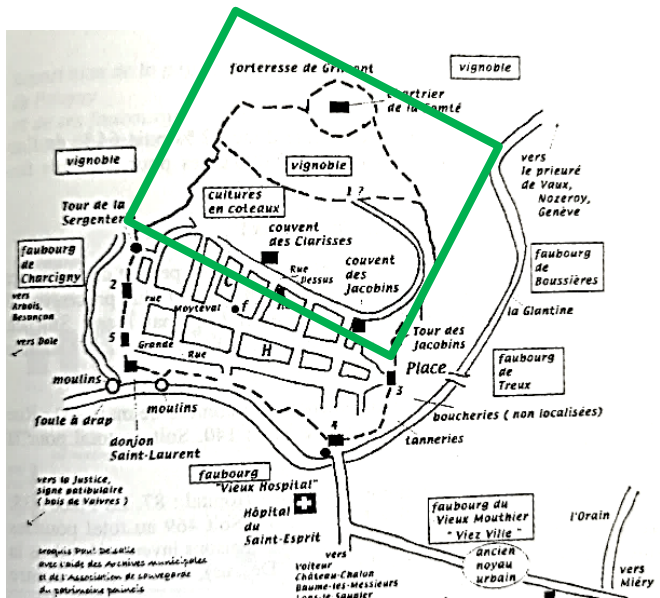
Document issu du diagnostic paysage dans le cadre du PLUi de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura (avril 2019), Au-delà du Fleuve.

On constate au fil des décennies que les boisements descendent sur les versants bien exposés autrefois occupés par les cultures et principalement la vigne, refermant ainsi les paysages.

Un des enjeux du PVAP est la gestion progressive de l'enfrichement.

Entre la carte des typologies bâties et paysagères qui figurent l'occupation actuelle des sols et le document graphique du règlement qui précisent les dispositions pour les immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés, à conserver, à restaurer et à mettre en valeur, **il a été fait le choix de ne pas protéger les secteurs d'enfrichement comme espace boisé afin de permettre leur évolution dans le temps.**

Une comparaison a été réalisée avec le cadastre dit napoléonien afin de constater l'occupation des sols au 19^e. Un grand nombre de parcelles était noté comme vignes, vergers ou jardins.

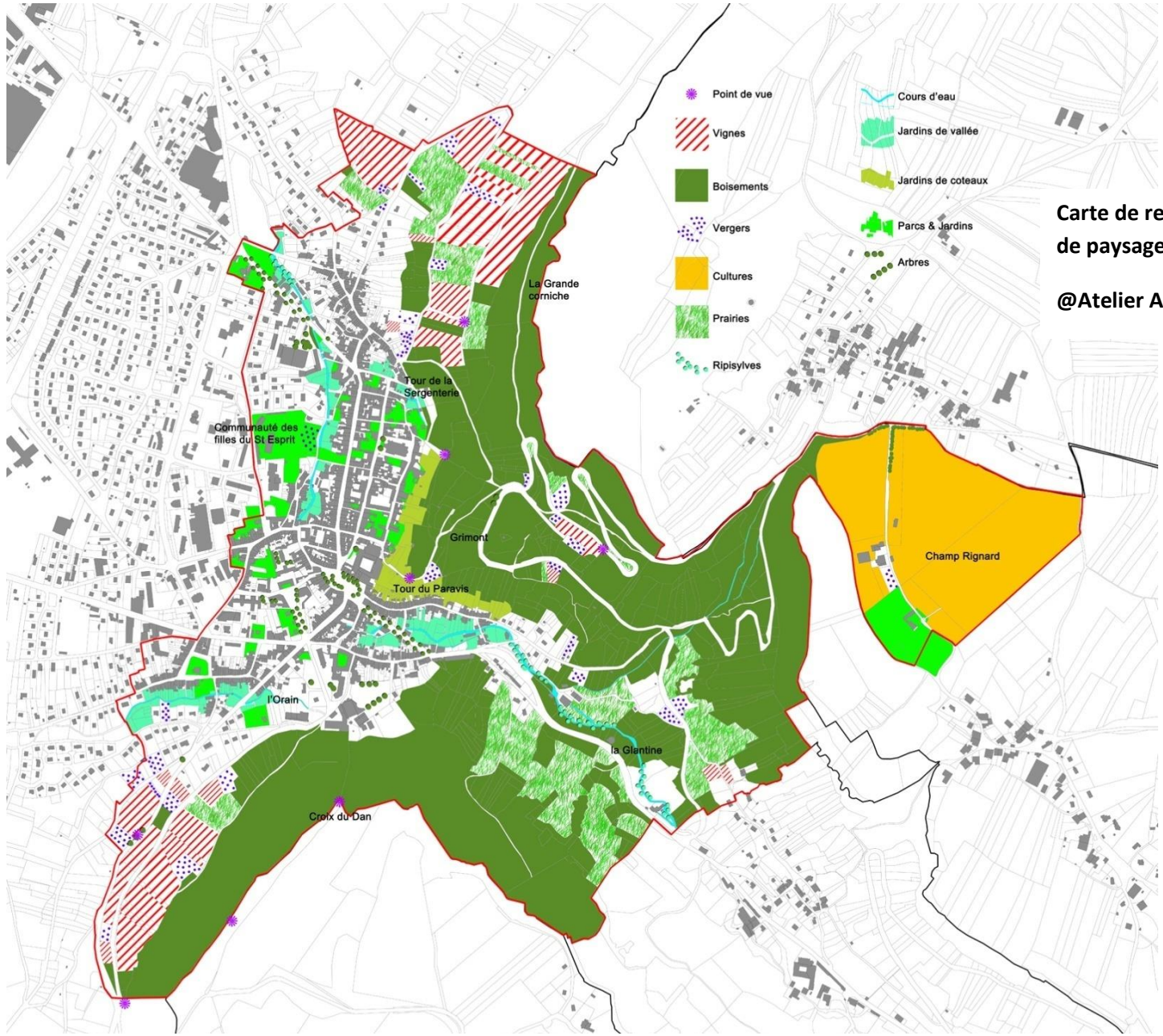


Parcs
Jardins de vallée



Vignes et vergers
Jardins de coteaux
Boisements dont enfrichement





Carte de repérage des éléments de paysage – 2019
@Atelier Atlante



Vignes Mont Martin – *Photo Atelier Atlante*



Vignes Saint Savin – *Photo Atelier Atlante*



Vignes Saint Savin – *Photo Atelier Atlante*

Boisements



Chemin Bas de la Grande Corniche– *Photo Atelier ATLANTE*



Chemin de Grimont – *Photo Atelier Atlante / Mémoire d'anciens jardins en terrasse (vigne ou verger) aujourd'hui emboisés.*



Reculée des Planches – *Photo Atelier Atlante*



Les Chevrades – *Photo Atelier Atlante*



Vergers, Communauté des Filles du Saint Esprit – *Photo Atelier Atlante*



Champs Rignard – *Photo Atelier Atlante*



Les Chevrades – *Photo Atelier Atlante*

Les Arbres isolés, alignements et ripisylve



Catalpa dans l'enceinte du lycée Hyacinthe FRIANT – Photo Atelier Atlante



Place des déportés – Photo Atelier Atlante – alignement de platanes



Tilleuls place N-D de Mouthier-le-Vieillard – Photo Atelier Atlante



Ripisylve composée de frênes, aulnes, érables champêtres et acacia, rue des Capucins – Photo Atelier Atlante

II - Occupation humaine du territoire

1. Historique de l'occupation du territoire

Les implantations humaines se font selon les principes de commodité, de sécurité, de circulation et de proximité des matières premières. Les implantations qui se sont faites au cours de l'histoire ont, jusqu'au siècle dernier, respecté ces principes.

La ville de Poligny s'est implantée au sein du large fond de vallée ouvert de l'Orain.

« Le voyageur qui se dirige à Poligny par la route de Sellières, se trouve en face d'une ligne de rochers dont les pentes tapissées de riches vignobles viennent mourir dans la plaine, tandis que la partie supérieure se dresse à pic, semblable aux murs d'une colossale forteresse. Cette ligne est déchirée par une large échancrure qui donne accès dans un vallon d'une délicieuse fraîcheur, au fond duquel murmure le ruisseau de la Glantine. La ville est assise à l'entrée de cette gorge et se déroule en quart de cercle au pied de la montagne de Grimont. Du sommet de ce roc, isolé de la chaîne, l'œil découvre un paysage enchanteur. A l'orient se déploie un vaste plateau ombragé de forêts et entouré d'un amphithéâtre de montagnes qui se projettent de tous côtés sur l'azur du ciel, et à l'ouest la vue plonge sur la ville et sur une plaine sans limites, parsemée de villages et revêtue d'une luxuriante végétation.

La vieille capitale du bailliage d'aval n'a presque rien conservé de sa physionomie du moyen-âge *en raison de nombreux incendies*. Elle se divise en trois belles rues parallèles, coupées par d'étroites traverses. La Grande-Rue est remarquable par son étendue et la régularité de ses édifices. Les faubourgs seuls ont un aspect triste et sombre. Parmi les monuments, on distingue l'église paroissiale, les restes de l'église Notre-Dame, dans le faubourg du Vieux-Moutier, l'hôtel-de-ville, l'hôtel de la sous-préfecture, l'ancienne église des Dominicains, l'église et le couvent des Clarisses, la commanderie du Saint-Esprit et le nouveau couvent des Dames du même ordre, l'hôtel-Dieu et les vieux hôtels des familles de Bauffremont, d'Astorgue et Chevalier. D'agréables promenades, de nombreuses fontaines, de jolis jardins, des sites variés contribuent à l'ornement et à la salubrité de cette ville.

Période celtique

Avant la conquête romaine, une ville assez importante recouvrait les pentes de la montagne de Grimont, et qu'au sommet du rocher s'élevait un temple dédié à Apollon Gryneus, auquel cette ville était consacrée et dont elle portait le nom. L'Apollon Grynéus était une vieille divinité gallique comme le Mercure Vesutius ou Vesontius, particulièrement honoré à Besançon. Les Romains ont tellement respecté le nom de cette ville, que, même après avoir attiré les habitants dans la plaine, ils appelèrent le nouveau quartier bâti par eux sur les bords de l'Orain, Apolliniacus, c'est-à-dire la ville d'Apollon, et surnommèrent la montagne où s'élevait le temple de ce dieu Grynei Mons, la montagne de Gryneus.

Le culte de Diane, comme protectrice des forêts et présidant à la chasse, était aussi établi dans la cité mystérieuse dont nous esquissons l'histoire. Son sol a restitué une tête en bronze et une statue de marbre de cette divinité, et à peu de distance a été trouvé un bas-relief en marbre blanc, représentant cette, déesse assise dans une forêt, reposant le bras gauche sur un cerf accroupi devant elle, et ayant derrière elle un chien qui dort et qu'elle tient serré du bras droit avec une draperie.

La dénomination de grand et de petit trou de la Lune, donnée aux ouvertures de deux antres qui s'enfoncent dans la montagne au-dessus de Poligny, paraît se rattacher aux traditions qui faisaient de ces cavernes le séjour de Diane.

Les Oréades, nymphes de la suite de cette déesse, ont laissé leurs noms à deux ruisseaux qui arrosent le territoire de cette ville et dont les sources leur étaient probablement consacrées. Nous voulons parler de l'Orain et de la Glantine, qui, encore au XVe siècle, était aussi appelée l'Orain ou l'Orine.

Comme la proximité d'un lieu important attire toujours la population et que les bourgs et les villages ont coutume de s'accumuler tout autour, on ne sera pas surpris de rencontrer près de Poligny des vestiges d'habitations gauloises, notamment à Oussières et dans les forêts de la terre de Colonne, ainsi que les bourgades celtiques de Silèze, de Plasne, de Miéry et surtout de Grozon, dont les sources salées étaient une richesse pour ceux qui les exploitaient.

Les chemins qui sortaient de Grimont rayonnaient de tous côtés. Les siècles n'ont pu effacer leurs traces et il est encore facile de reconnaître leurs ramifications. L'un d'eux tendait au fameux Mediolanum(Molain), centre des réunions annuelles des tribus séquanaises ; un autre gravissait les flancs de la montagne dite la Dent de Bretagne et atteignait les plateaux pour aboutir, soit sur la route de Salins à Orgelet, soit au Pont-du-Navoy ; un troisième se dirigeait à Besançon, un quatrième à Dole par Tourmont, un cinquième à Lédou et un sixième à Salins. Le second, connu sous le nom de chemin de Saint-Savin ou des Morts, offre des particularités très curieuses. Un roc saillant haut de cinq mètres, qui ne pouvait être tourné, fut ouvert sur une largeur exactement nécessaire pour le passage d'un char. La pointe occidentale, qui dominait un précipice, fut surmontée d'une figure conique composée de deux pierres superposées. Celle qui terminait le cône a été renversée. Ce monument essentiellement druidique est appelé la pierre branlante, la pierre qui tourne ou la pierre qui vire.

Un peu plus haut se présente, isolé sur une roche proéminente, un menhir peut être formé par la nature, mais certainement ébauché par la main de l'homme, qui est aperçu de très loin dans la plaine. Il ressemble à un homme debout portant un paquet derrière le dos. Sa configuration bizarre a dû le rendre l'objet d'un culte particulier.

Tous les chemins que nous venons de signaler sont parsemés sur leurs bords de monnaies grecques, celtiques et romaines.

Au nord de Grimont se montre un rocher à surface polie, nommé la roche du Midi, qui, par sa disposition, sert au loin de cadran solaire aux populations des campagnes. Sa conformité de nom et d'usage avec le célèbre pic du Midi, l'une des vingt-trois montagnes qui forment la partie la plus haute de la chaîne des Pyrénées, donne lieu de penser que les Celtes lui rendirent les mêmes hommages qu'au dieu Soleil. Cette multitude de grands chemins qui venaient aboutir

à Grimont, cette pierre qui vire, ces dénominations empruntées à la religion des Gaulois, ces médailles, le site même, ne peuvent laisser aucun doute sur l'existence de l'un des établissements les plus considérables de la Séquanie contre le versant occidental de la montagne qui domine Poligny.

Période romaine

Si, comme nous espérons l'avoir prouvé, Poligny était une ville celtique d'une importance majeure, l'empereur Auguste dut envoyer des vétérans italiens pour y faire dominer la langue, les mœurs, les lois et la religion de Rome. M. E. Clerc attribue à Agrippa, gendre de cet empereur, la construction de la route de Lyon à Besançon et au Rhin par Orgelet, les Poids-de-Fiole, le Fied, Buvilly et Grozon. Cette voie militaire descendait à Poligny par la gorge du Mont-Pavé. «En cet endroit, dit dom Jourdain, on remarque de très beaux restes d'une voie romaine, conduite par une gorge si étroite, qu'on a été obligé de fouiller dans le roc pour y engager les pierres de lisière. Au-dessous de cette gorge, on voit un morceau considérable de la même voie dont la dernière couche est faite de pierres d'échantillon beaucoup plus hautes qu'elles ne sont larges.» Il est à remarquer que cette route ne se dirigeait plus contre le rocher de Grimont, comme celle du mont de Saint-Savin qui était plus ancienne, mais bien contre un quartier en plaine sur les bords de l'Orain, ce qui prouverait que la colonie, au lieu de se fixer au milieu des indigènes sur la montagne, préféra s'établir dans un lieu plat arrosé par un cours d'eau.

Drusus, que l'empereur Auguste avait laissé dans les Gaules après son départ, sut profiter des irruptions tentées par les peuples d'outre-Rhin sur les terres romaines, pour couvrir la Séquanie de camps fortifiés, de tours d'observation et de castels protecteurs qu'il éleva sur les monts les plus avantageusement situés. C'est probablement à cette époque que furent bâties les tours de Grimont, de la Châtelaine, de Bracon, de Montrond, de Mont-Rivel, de Toulouse, d'Arlay, de Montmorot et plusieurs autres, qui pouvaient toutes communiquer entre elles à l'aide de signaux et avec les nombreux camps disséminés sur les montagnes.

Les arts, la culture et la civilisation de Rome firent de rapides progrès à Poligny sous les règnes heureux de Trajan, d'Adrien et d'Antonin-le-Pieux (de 97 à 166 après J.-C.). Les vieux chemins gaulois furent élargis et rectifiés, des temples à la Victoire et à la Fortune furent érigés (au champ de la Victoire et au bois des Fortunes), et de splendides habitations s'élevèrent au milieu des sites les plus riants. Dans un champ, dit en Estavayer, que parcourait la charrue, près de Tourmont, furent découvertes des mosaïques et des ruines, appelées les Chambrettes, qui devaient appartenir à une construction des plus somptueuses. Visitées et décrites par Dunod et Chevalier en 1740 et 1754, dessinées par le comte de Caylus dans son recueil d'antiquités, nous nous dispenserons d'entrer dans de longs détails à ce sujet.

Toutes les villae avaient dans leurs dépendances un verger, pomarium, et des viviers, vivaria. Le vivier était un parc clos de murs qu'on peuplait de daims, de cerfs, de lièvres, de gibier et de poissons. Le verger était aussi un vaste enclos ordinairement arrosé par un cours d'eau, dans lequel les arbres fruitiers étaient disposés par espèces et avec symétrie. Nous retrouvons en effet, près du monument des Chambrettes, une fontaine, un ruisseau et un terrain appelé les Viviers, et un peu plus loin, une ferme où était autrefois un village appelé Villers-Pomard, nom évidemment dérivé de pomarium. Une autre villa existait entre

Poligny et Saint-Lothain. Ses restes sont connus sous le nom de Chambrette au roi. Il y en avait une troisième près de Tramelans, dont l'emplacement est aussi appelé les Chambrettes.

La ville de Poligny occupait un vaste espace sur les deux côtés de l'Orain, mais surtout sur la rive droite. Des fondations de bâtiments, des tuileaux à rebords, des puits, des médailles se rencontrent dans des champs actuellement livrés à la culture.

Elle était traversée par un chemin dit le chemin de la Poste, qui d'un côté tendait à Lons-le-Saunier en passant près de la Chambrette au roi, à Passenans, à Frontenay et au Gué-Farou, et de l'autre à Besançon, par Buvilly et Grozon.

Au mois de septembre 1735, un laboureur ramena à la lumière, entre Poligny et Grozon, un lingot d'or, une chaîne et une poignée d'épée de même métal, des haches, des coins, des clefs, une lance, une serpette et des ciseaux en bronze.

En 1825, on découvrit au-dessous de la promenade Croichet, entre la Glantine et le canal du moulin, un tombeau ayant 2m 60c de longueur, 1m20c de largeur et 60c de profondeur, construit en maçonnerie et voûté en anse de panier. Il ne renfermait que des ossements en poussière.

Non loin du faubourg de Moutier-Vieillard, qui était la place de l'ancienne ville, une contrée porte le nom des Ferlés, Firmitates, ce qui indiquerait que ce lieu était un point fortifié.

On ignore à quelle invasion doit être attribuée la destruction de Poligny. Les médailles recueillies sur différents points du territoire peuvent seules jeter quelque lumière sur ces temps obscurs. La plupart sont frustes, mais celles qui ont pu être déterminées sont aux types d'Auguste, de Domitien, des deux Faustine, de Septime-Sévère, de Macrin, d'Alexandre-Sévère, de Gallien et de Constantin. De toutes les irruptions de barbares qui se succédèrent à partir de la seconde moitié du troisième siècle, la plus funeste fut celle de l'an 355. Après l'assassinat de Sylvain, qui venait de se faire déclarer Auguste à Cologne pour se venger de l'ingratitude de l'empereur Constance, les Allémanes, ne voyant plus personne dans les Gaules capable de leur résister, s'y répandirent en foule et y firent d'horribles ravages. C'est probablement à cette époque que Poligny fut pris et dévasté. Il semblerait qu'une lutte désespérée précéda ce désastre, car tout près de la ville est un terrain désigné dans les chartes du XIIIe siècle sous le nom de Tumulus Germanorum. On l'appelle aujourd'hui la Fosse aux Allemands.

Les maux que firent les hordes barbares dans leur débordement sur la province, furent terribles et sanglants ; mais après la première fureur du carnage et de la dévastation, lorsqu'avec la tranquille possession revint la paix, tous ceux des habitants de Poligny que la guerre n'avait point décimés, revinrent aux lieux où la flamme avait incendié leurs demeures. Ils les rétablirent, et déjà sous les Bourguignons, comme plus tard sous les Francs, leur ville fut encore l'une des plus florissantes de la Séquanie.



Des archéologues ont mis à jour les ruines d'un établissement rural datant du I^{er} ou II^{ème} siècle après JC, à Poligny (©La Voix du Jura)

Epoque Bourguignonne : Dunod regarde les Burgondes comme les fondateurs de Poligny. »¹

Louis XI ayant résolu de faire de la ville de Poligny la principale place forte et le centre de son administration sur le pays, fit exécuter en 1481 des travaux considérables pour fortifier la ville et le château. Le « bourgneuf » se développe à l'abri des fortifications. La ville est implantée sur un promontoire rocheux qui domine la Glantine. Ce promontoire n'est plus vraiment visible dans le paysage urbain du 21^e siècle. D'important remblais réalisés au cours des siècles en ont amenuisé l'impact dans les paysages. Pour exemple : la place des Déportés, qui est située en haut de la Grand rue, était un étang situé au pied des remparts de la ville.

¹ Extrait du Dictionnaire GEOGRAPHIQUE, HISTORIQUE et STATISTIQUE Des communes de la Franche-Comté, A. ROUSSET, Tome V (1854).

Constituant naturellement un bastion, Grimont était considéré comme si sûr, que les ducs eux-mêmes y mirent à l'abri leurs chartes, leurs bannières, leurs bijoux et leurs sceaux dans des "arches" déposées au cœur du donjon et confiées à la garde d'un "trésorier des chartes".

Au XV^e siècle, la ville subit de nombreux incendies dévastateurs : 1399, 1402, 1429, 1447, 1459...

Bien que la ville de Poligny, à cette époque soit reconnue comme l'un des sites prépondérants de la province, on transféra à Dole en 1561, à la suite d'un incendie du château, les précieux documents et objets qui s'y trouvaient, mis en dépôt derrière la barrière de ses murs.

Louis XIII envahit la province en 1637, puis de nouveau en 1638, avec le duc de Longueville qui guerroya, sur le plateau de Chamole (c'est à dire à quelques mètres seulement de Grimont). Attaquée à plusieurs reprises en juin 1638, puis durant l'été qui suivit, la forteresse de Grimont passa alternativement aux mains des deux parties. On mina ses fondations et on l'isola par un siège. Le 30 juin, après échange d'otages et discussions intéressées et sordides, 350 hommes sortirent de son enceinte "tambour battant" et "balle en bouche".

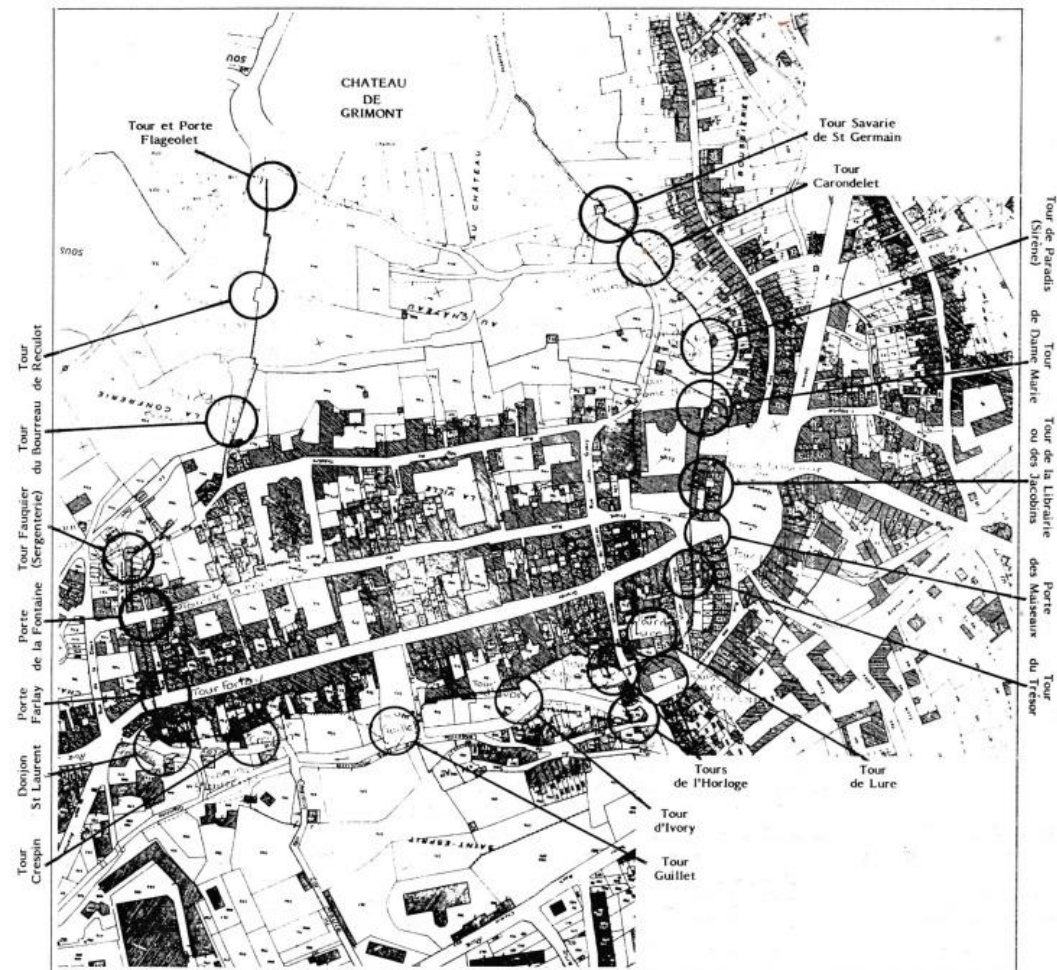
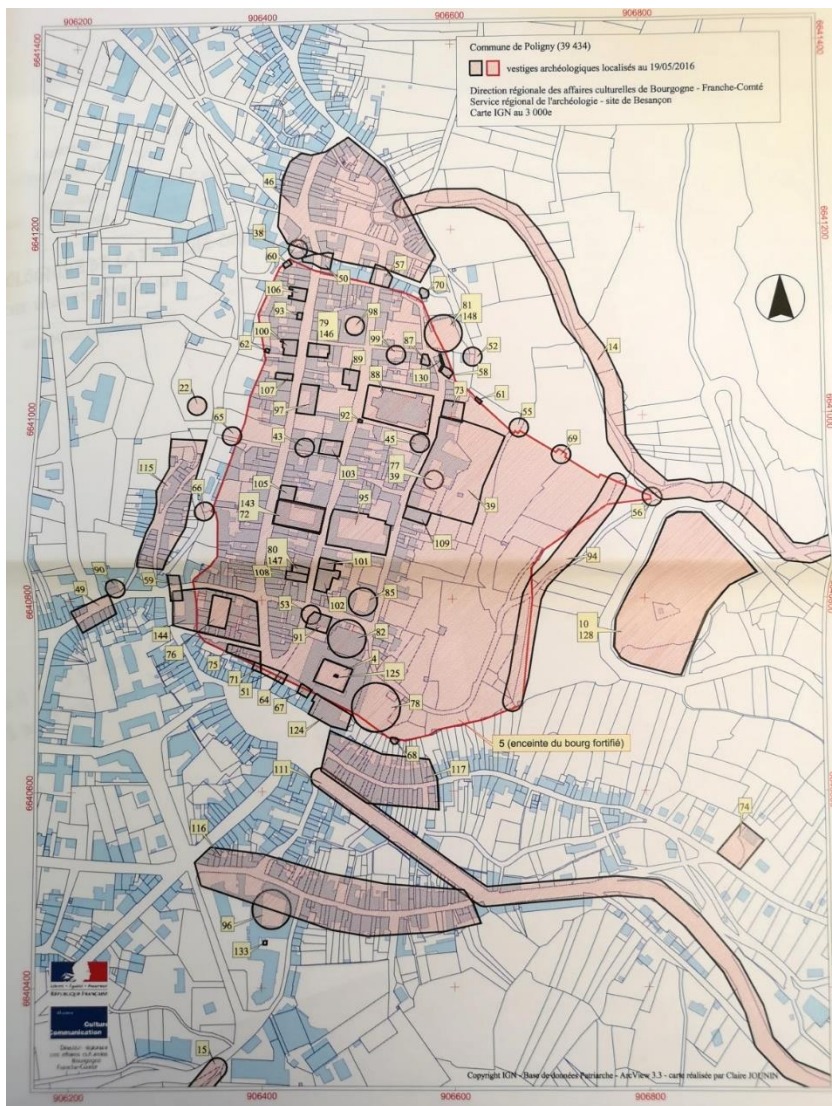
Suivant l'accord passé en 1643 entre les Etats de Franche-Comté et la France, moyennant versement de 5000 pistoles, les habitants de Poligny, contribuèrent alors au démantèlement du château de Grimont. La cité médiévale s'estompa avec la conquête française, mais sa géométrie subsista.

La végétation s'élança dès lors à l'assaut des vestiges de Grimont, ronces, lierres, épines, partent à la conquête des quelques murs encore debout et des tours de défenses (Tour de la Sergenterie et Tour de Paradis). Ce point est important dans les éléments règlementaires qui seront mis en place pour permettre un retour à un espace autrefois dégagé, et qui l'est resté jusqu'au XIX^e siècle.

Poligny connut au moins onze orages de feu entre 1312 et 1501. Ceux de 1638 et 1673 furent particulièrement ravageurs. Le 1^{er} janvier 1673, le feu, parti du faubourg du Treux et gagna toute la ville. Le couvent des Jacobins et celui des Clarisses furent épargnés.

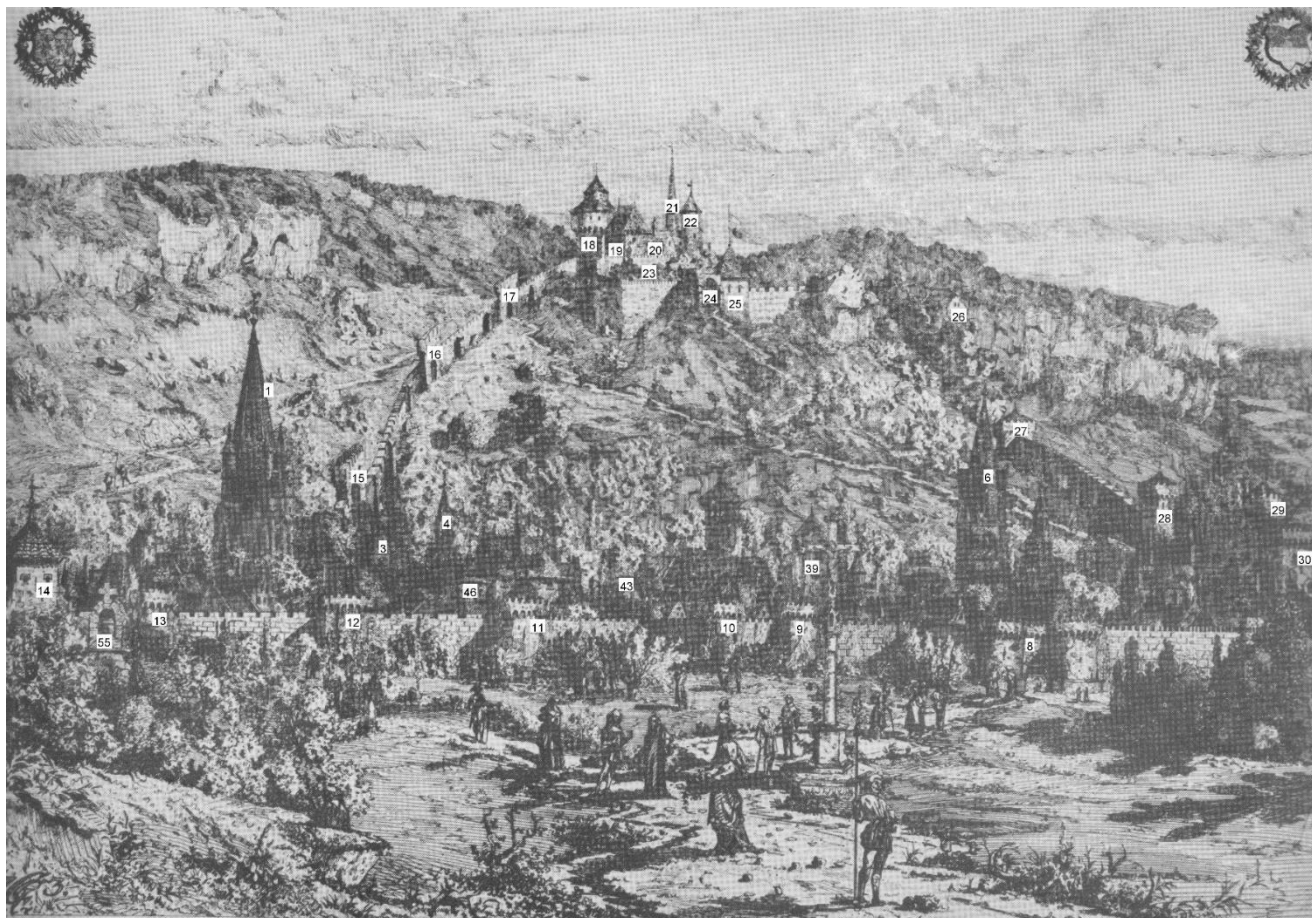
Trois congrégations s'établissent à Poligny au début du XVIII^e siècle, hors les murs le bâtiment des Capucins remplacé par une simple maison. Restent les Ursulines et les Oratoriens.

Le théâtre a été logé dans les murs de la chapelle de la Confrérie de la Croix.



Emplacements des remparts, tours et portes (extrait de plan cadastral au 2000^e- Service du cadastre de Poligny).

Source : Service Régional de l'Archéologie - Besançon



POLIGNY au XVI^{ème} siècle

reconstitué par Gaston Coindre (1844-1914) d'après le croquis de Claude LUC (1550)

POLIGNY au XVI^{ème} siècle

reconstitué par Gaston Coindre (1844-1914) d'après le croquis de Claude LUC (1550)

1 Collégiale St Hippolyte	15 Tour du Bourreau	31 Maison d'Ivory	44 Jeu de Paume
2 Cimetière autour de l'église	16 Tour de Reculot	32 Hôtel de sa Majesté	45 Hôtel de Tramelai et
3 Hospice du St Esprit	17 Tour et Porte Flageolet	33 Hôtel de Poupet-Clairvaux	Battefort
4 Les sœurs de Ste Claire	18 Donjon ou Tour du Trésor	34 Maison du Trésorier	46 Tour de Fallersans
5 L'aule (Palais de Justice - Mairie - Halles)	19 Tour Carrée – Prison d'Etat	Patornay	47 Maison de Simon
6 Frères Prêcheurs	20 Pavillon du Gouverneur	35 Maison de Pierre Doroz	Froissard
7 Tour de l'Horloge	21 Chapelle Ste Agathe	36 Maison d'Antoine	48 Maison de Jean Brun
8 Porte de l'Horloge	22 Tour des Nonnes	Carondelet	49 Écoles de la ville
9 Tour de Lure	23 Jardin du Château	37 Hôtel de Reculot	50 Maison de Claude
10 Tour Carondelet	24 Poterne	38 Les Confrères du St Esprit	Chevallier
11 Tour d'Yvory	25 Tour de Moniay	39 Maison de sa Majesté pour	51 Maison de Pierre Masson
12 Tour Guillet	26 Tour Basse et établetries	la Conciergerie et le	52 Maison de Jean Chapuis
13 Tour Crepin	27 Tour de Balerne	pilori	53 Hôtel Faulquier-
14 Haute Tour ou Donjon St Laurent	28 Tour St Germain	40 Maison de Pierre Vauchiez	Bauffremont
	29 Tour du Paradis	41 Maison de Claude Luc	54 Maison Regnaudot
	30 Donjon des prévôts héréditaires	42 Maison de Simon de Lons	55 Chapelle St Roch (cimetière des Infectés)
		43 Maison de Guillaume Dagay	

Positionnement des traces existantes (en plein) et éléments supposés (en tireté)



Tour rue Farlay



Tour de la Sergenterie (MH)



Rempart derrière le couvent des Clarisses

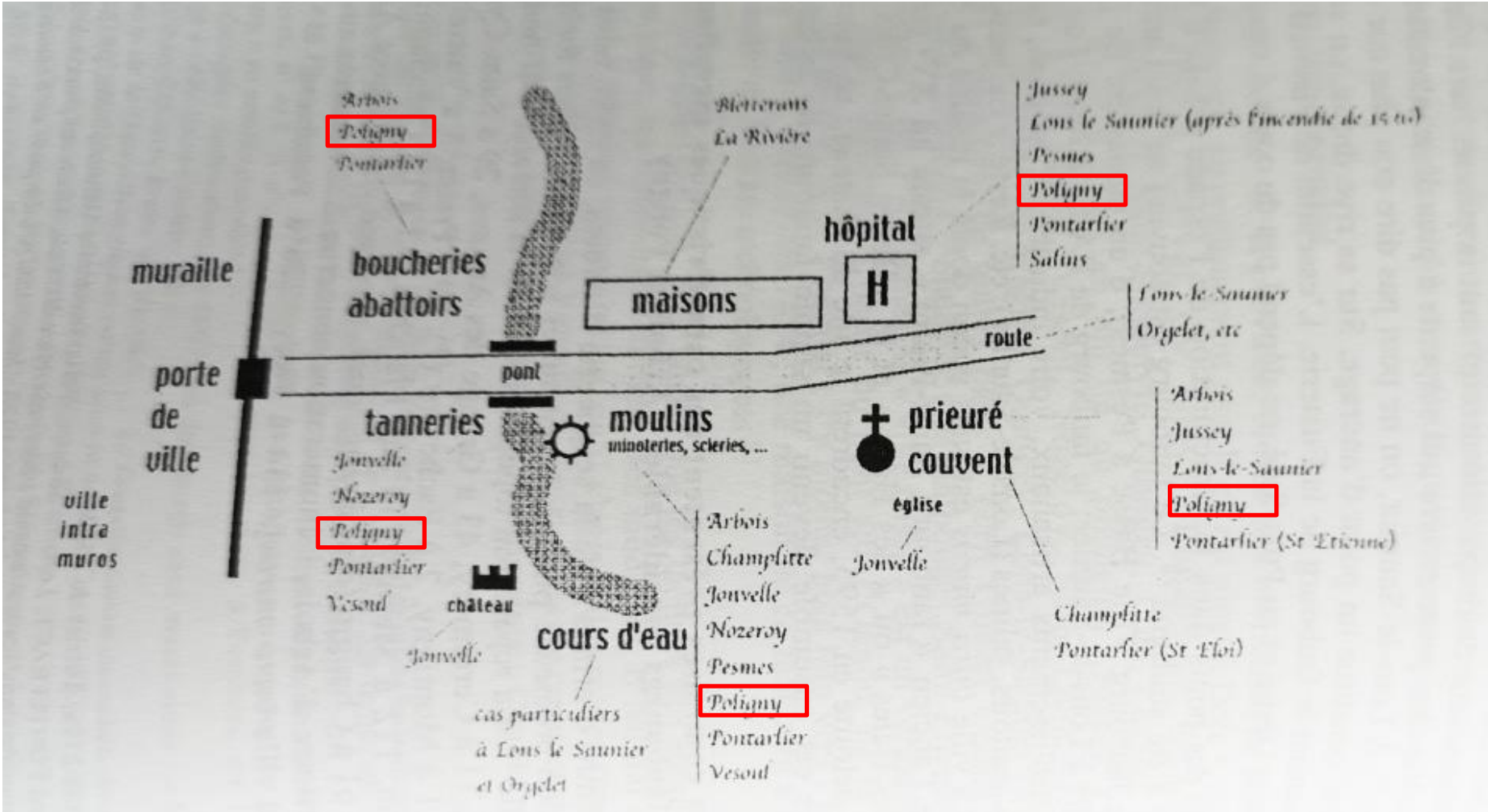


Tour des Jacobins



Tour du Paradis

Eléments d'identité d'un faubourg vers 1490 - 1540



Renouveau et extension de la ville, à l'époque moderne, Poligny est un centre administratif et judiciaire. Ainsi l'Hôtel de Ville, édifié à partir de la fin du XVII^e siècle, et l'édifice classique de l'ancien tribunal du bailliage se font face de part et d'autre d'une cour. L'essor de l'architecture civile amorcé dans la deuxième moitié du XVII^e siècle se poursuit vivement depuis la Régence (1715-1725). Les rues élargies par des opérations urbaines et la construction d'hôtels particuliers, rognant parfois l'emprise des couvents donnent à la ville sa physionomie actuelle.

Au milieu du XVIII^e, Poligny est une ville de quelques 5000 habitants qui s'est développée de manière très dense à l'intérieur de ses fortifications. Le manque de place et l'accroissement de la population a donné naissance aux premiers faubourgs dès le XV^e siècle. La plupart de ces éléments présents sur le cadastre napoléonien qui traduisent cette densité et le développement des faubourgs en linéaire sont encore en place aujourd'hui.

Au XIX^e siècle, la ville lutta pour être desservie par la route et le rail, au carrefour des chemins de pied-de-mont et de traversée du Jura. En 1835 on ouvrit la rue de Genève depuis la place centrale (place des Déportés). En 1836 on aménagea la Grande Rue, à l'emplacement de la maison Croichet une promenade fut aménagée, elle en porte aujourd'hui le nom. La même année on fit passer la route de Paris (avenue Wladimir Gagneur) à travers le clos des Capucins pour éviter le faubourg de Charcigny.

Au second Empire la ville s'acharna à obtenir le tracé de la ligne ferroviaire Lyon-Besançon par Poligny et Arbois. La gare fut inaugurée en 1861.

En 1865, l'étang de la Doye fut comblé. Un champ de foire fut établi près de Mouthier-le-Vieillardn la Grande Place (place des Déportés) fut rénovée, embellie par la statue du Général Travot et une fontaine monumentale en fonte, toujours présentes aujourd'hui.

Sous la Troisième République on ne fit qu'aménager la promenade Piquet dans l'ancien clos des Capucins, en 1889 et ouvrir entre l'école des garçons et la rue Travot, une rue (l'avenue de la République) au débouché de laquelle on érigea un monument aux morts.

L'aménagement de l'avenue de la République contribua à la jonction entre le centre-ville et le quartier de Mouthier-le-Vieillard.

2. Morphologie urbaine

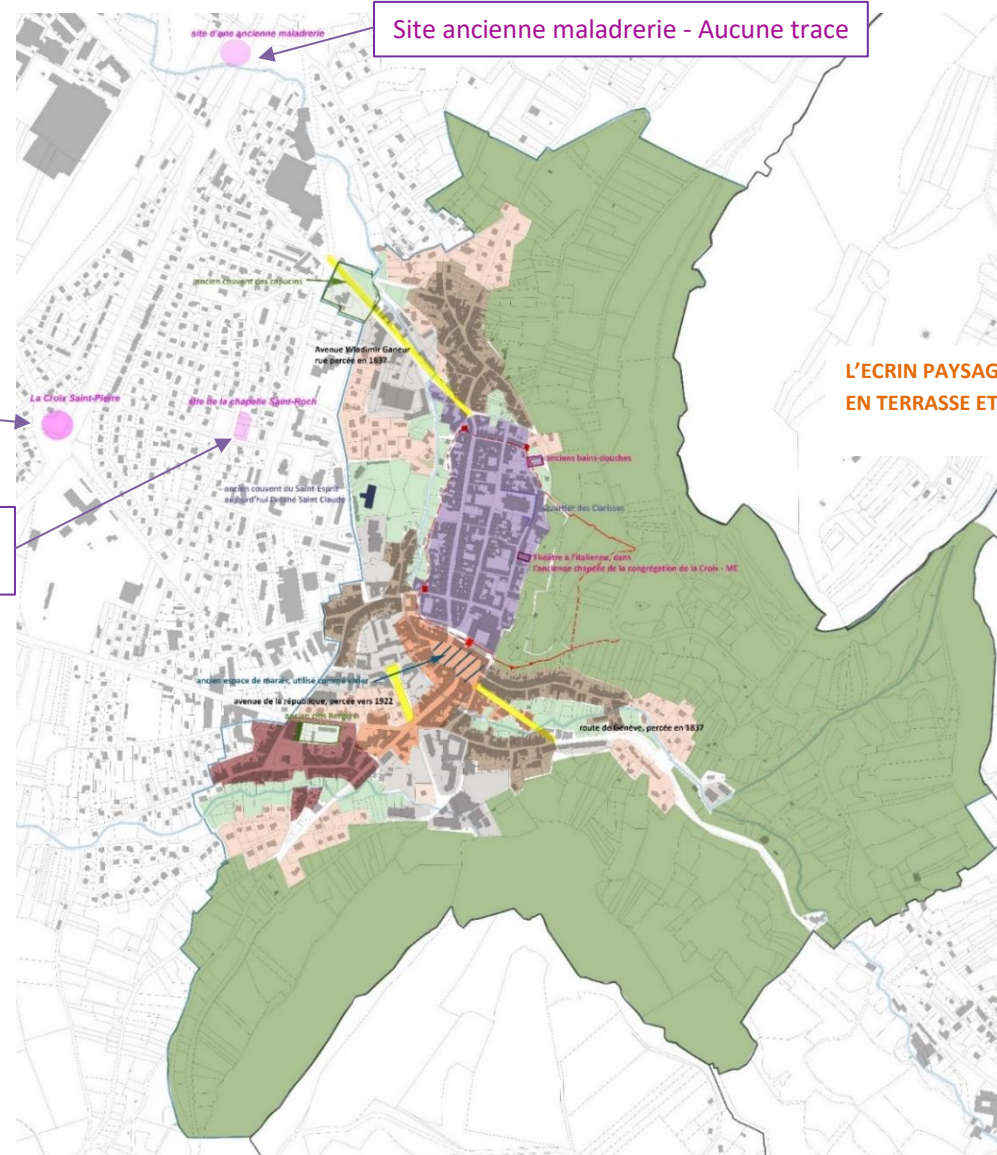
La morphologie urbaine se traduit à travers les différents tissus que nous allons détailler ci-après, constitués au cours des périodes historiques évoquées précédemment, facteurs identitaires de l'histoire du territoire mais également de son fonctionnement économique, ils sont un enjeu fort de la valorisation de la reconnaissance de la richesse patrimoniale et structurelle du territoire.

LES ECARTS



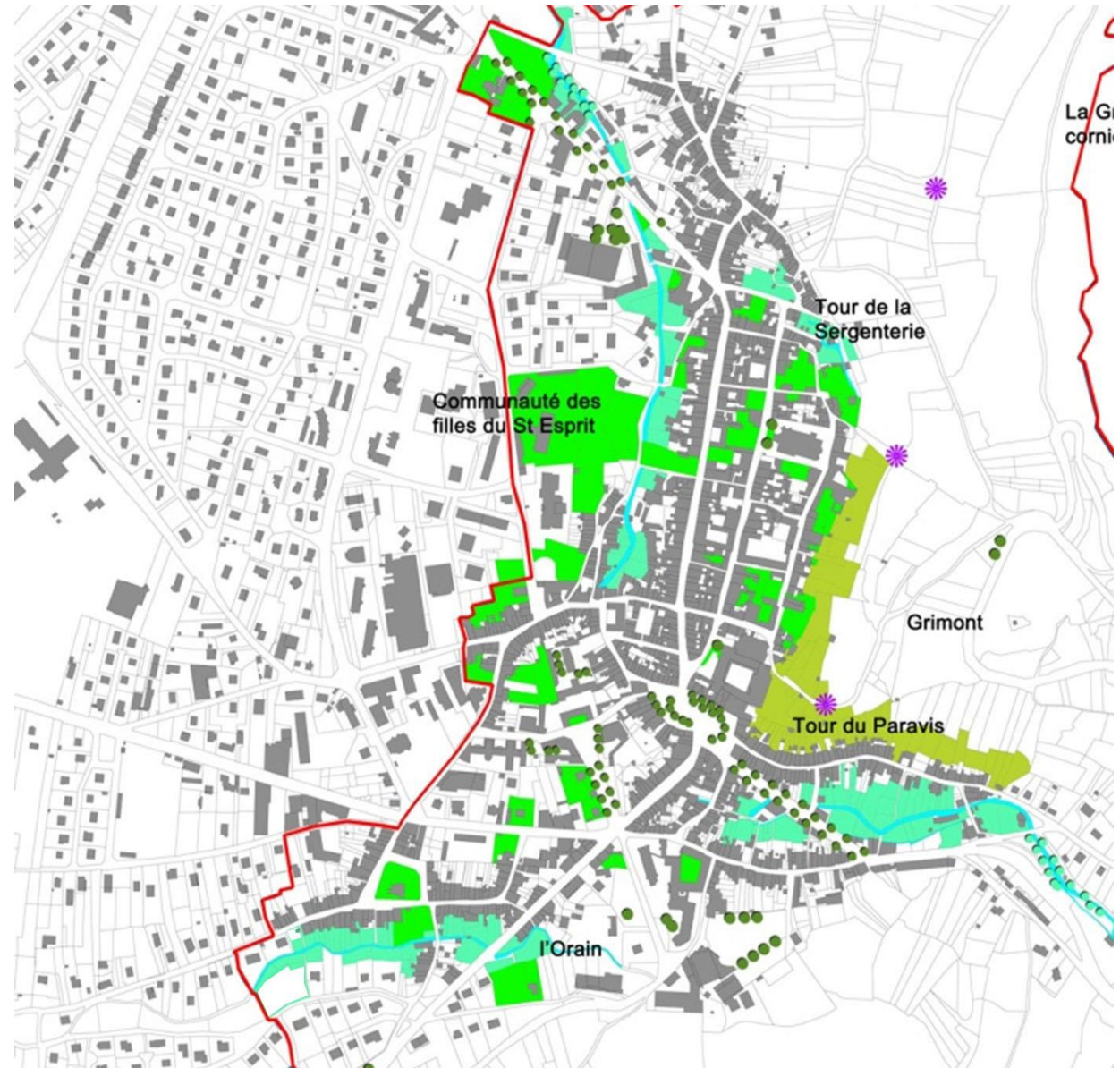
Croix Saint-Pierre

Site de la chapelle Saint Roch et cimetière
rue de la Miséricorde



L'ECRIN PAYSAGER A DOMINANTE DE VIGNES, JARDINS EN TERRASSE ET DE BOISEMENTS

Accompagnant le patrimoine bâti notamment sur les franges extérieures, les jardins vivriers sont présents sous deux formes, les jardins de coteaux et les jardins de fond de vallée.



Tissu et trame viaire : le noyau ancien de Mouthier-le-Vieillard a conservé sa forme ancienne, issue de son développement resserré autour de son église du XIe siècle. Les rues ont conservé un caractère rural même si les bâtiments autour de la place de l'église développent une architecture s'apparentant à un centre villageois de maisons de bourg.

Tissu compact et continu formé d'un habitat plus modeste (vignerons, drapiers, tonneliers, tanneurs) qui s'échelonne le long des 3 rues : la rue de la Vieux-Ville (actuelle rue de Mouthier-le-Vieillard et des Rondins), la rue du Grand-Bourg (rue Notre Dame) et la rue de la Fontaine-d'Orain (rue du Pont). Les jardins se développent à l'arrière, pour certains jusqu'à l'Orain.



Mouthier-le-Vieillard



Début de la rue des Rondins



La question des franges des secteurs protégés et des implantations déconnectées du tissu ancien (immeuble du début des années 60) se pose sur ce tissu

La place Notre-Dame à Mouthier-le-Vieillard, est située en dehors de tout axe de grand passage. De grandes dimensions, elle est bordée par un alignement continu d'habitations modestes (vignerons, tisserands, drapiers...). Sa configuration n'a que très peu évolué depuis le cadastre napoléonien du début XIXe.

L'emplacement des fontaines a pu évoluer avec les différents aménagements au pied de l'église. Sur la carte postale ancienne ci-dessous on perçoit déjà un aménagement avec pelouse, avec un cheminement piéton du nord au sud.



Tissu très compact de part et d'autre de la Grande Rue, de la rue du Collège et des rues traversantes. Imbrication de cours et jardins dans les îlots.

Tissu continu et mixte formé d'une alternance de petits et grands éléments : hôtels particuliers, congrégations religieuses, lieux de culte, petits artisans et commerçants.

Le centre est fortement organisé autour de 3 rues : la Grande Rue, la Rue du Milieu ou Moitenal (rue du Collège) et la rue Dessus (rue du Théâtre) d'où partait la liaison avec le château de Grimont. Des axes secondaires perpendiculaires aux voies principales déterminent dans le vieux bourg un plan de type quadrillé. Les voies transversales sont relativement étroites (2m à 5m). Elles sont soit bordées par les façades secondaires ou par les hauts murs de clôture des propriétés donnant sur la Grande Rue ou la rue du Collège, soit bordées de maisons plus modestes, elles présentent alors un caractère presque rural, sinueuses comme la rue de la Comédie ou la rue de la Tour.



Centre historique dense



Rue Chevalier et rue l'Abbé

Centre historique dense
- Mémoire des tracés et bâtis



Mémoire des bâtiments maintenus (pochés en rouge foncé) et disparus (encadrés en rouge foncé)

Références : Cadastre Napoléonien levé en 1835 et cadastre actuel.

La plupart des bâtiments du centre historique ont été reconstruits suite aux différents incendies, notamment celui de 1673 et sont encore en grande partie préservés. Ils datent principalement du XVIII^e pour les plus anciens.

L'emprise importante des congrégations et des hôtels particuliers, ainsi que le dynamisme économique ont ainsi permis, grâce à l'entretien régulier et aux restaurations dans ce contexte favorable, de maintenir la richesse architecturale et la structure urbaine.

Persistance des bâtis autour de la Place – évolution importante de l'emprise du Lycée qui englobe le bâtiment historique du Couvent des Jacobins

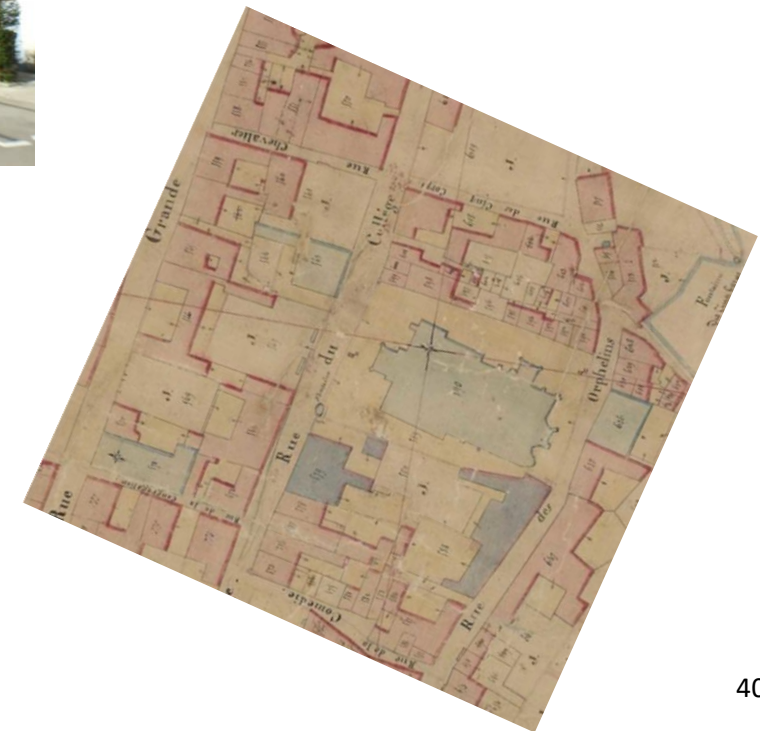
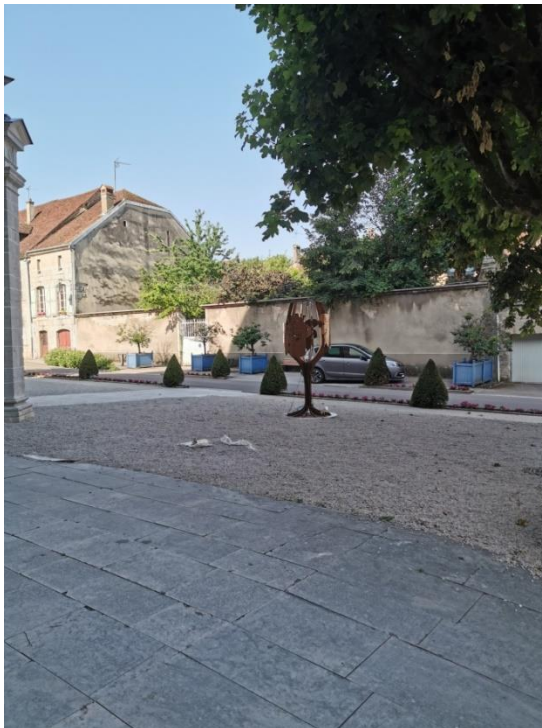


Centre historique dense

- Espace public 1

La place de la collégiale Ste Hippolyte, seule place du Vieux bourg se dévoile petit à petit en cheminant dans la rue du Collège. Elle entoure la collégiale implantée en retrait par rapport à la voie, lui dégagant un petit parvis. Les alignements continus qui la bordent sont très réguliers, mais très diversifié : murs de clôture, fontaine et croix, habitations, couvent des clarisses.

Le parvis sur la rue du Collège a été récemment requalifié, le parking à l'arrière de la fontaine mériterait une requalification pour valoriser l'ensemble déjà réalisé.



La fontaine et la croix (étoile rouge)

Centre historique dense
- Espace public 2

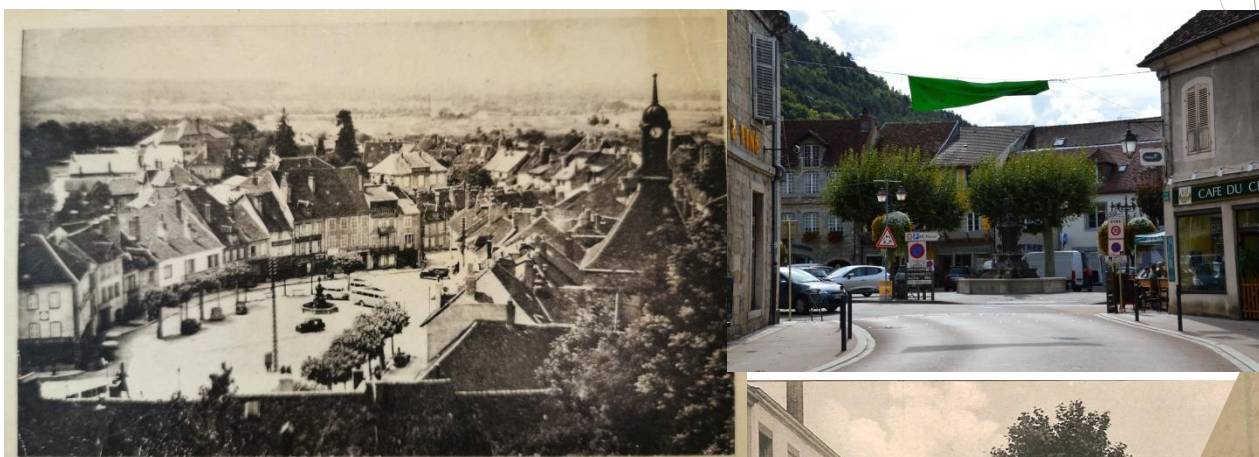
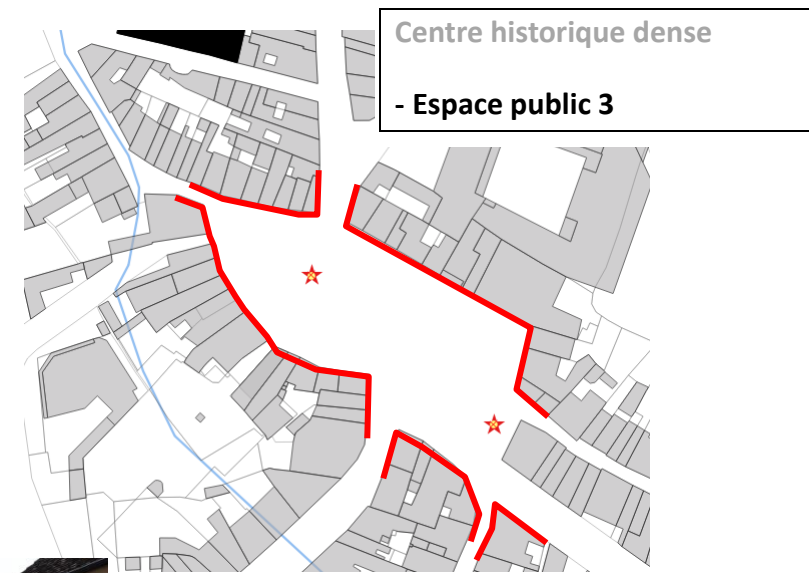
La promenade Croichet, est une terrasse à flanc de coteau, limitée approximativement au tracé des anciens remparts. Elle est bordée au sud par la rue de l'Epeule qui descend à La Glantine. Elle fait aujourd'hui office de square avec son kiosque, ses bancs et ses plantations qui offrent de l'ombre en été et constitue un espace de respiration au sein de la Grande Rue.

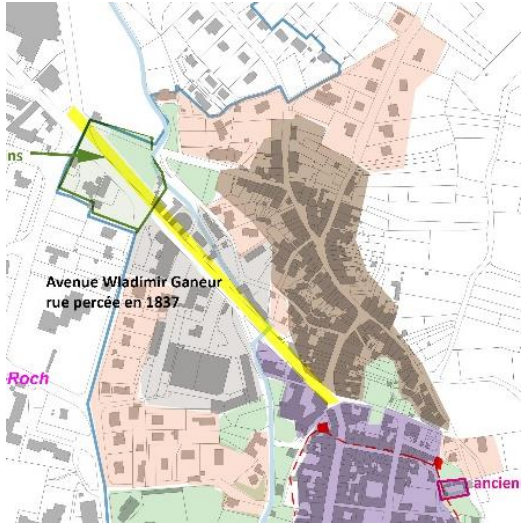


La **place des Déportés** (ou place Nationale et encore avant place Royale), est la plus grande place, 100 m de long sur 45 m de large. Elle est située au carrefour des voies les plus importantes, en haut de la Grande Rue. Elle constitue le pôle d'animation de la Ville, avec les commerces en rez-de-chaussée. Les alignements qui la bordent sont continus et composés de maisons de ville et de bourgs, donnant un caractère presque villageois à cette place.

Son emprise n'a pas changé depuis le début XIXe, date du cadastre napoléonien.

L'axe qui la traverse du nord au sud-est laisse de part et d'autre deux espaces aménagés en aire de stationnement, hors des jours de marché pour la partie gauche. Des plantations d'alignement, de part et d'autre, accompagnent les 2 fontaines et la statue de Travot qui semblent « perdues » au milieu des stationnements.





Ce tissu s'est développé en extension du centre historique et des faubourgs, selon les opportunités foncières.

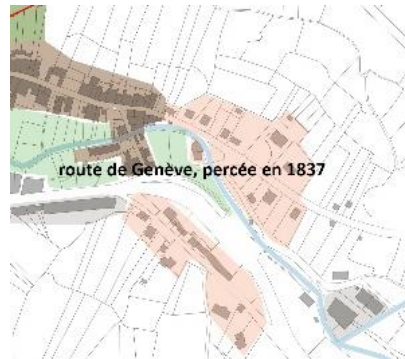
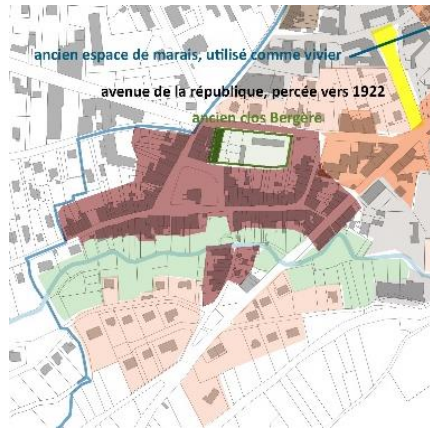
Les bâtiments d'habitation sont pour la plupart implantés au milieu de la parcelle ne créant pas de relation avec l'espace public qui le dessert et ne constituant pas de front bâti.

Les parcelles sont relativement importantes.

Le rapport à la rue est marqué par la présence d'une clôture.

Rues de Boussière et rue de la Glacière, la topographie limite la taille des parcelles et l'implantation du bâtiment au milieu de la parcelle.

Le PVAP, dans ces secteurs pavillonnaires s'attachera particulièrement à une gestion harmonieuse des clôtures et à la gestion des points de vue sur les secteurs identitaires proches.



Rue Saint-Roch



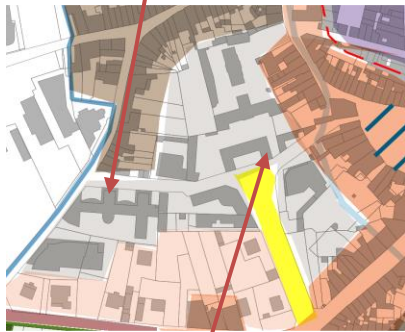
Rue Jean Jaurès
(arrière des bâtiments rue des Capucins)

Angle rue de Versailles/av.de la Résistance



Les grandes emprises sont toutes situées hors des remparts, sur des terrains disponibles plus importants. Il peut s'agir de structures anciennes comme c'est le cas pour l'hôpital par exemple, ou plus récemment d'écoles début XXe, mais elles sont principalement liées à des activités ou équipements : piscine, fruitières.

Les questions qui se posent sur ces emprises, sont liées d'une part à leurs éventuels besoins d'extension, et d'autre part à leur mutation. L'impact de ces ensembles dans la perception urbaine qu'il s'agisse du point de vue exceptionnel depuis la croix du Dan, ou de leur structuration dans l'espace urbain constituera un sujet d'attention dans le cadre de la servitude PVAP.



Ancien Hôpital



Ecole avenue de la Résistance



Immeuble avenue Foch

3. Typologie architecturale

Les différentes typologies composant le territoire sont détaillées, puis font l'objet de fiches, accompagnées chacune d'une première liste de prescriptions permettant de permettre la préservation des grands invariants de la typologie présentée et d'adapter chaque prescription aux matériaux et mise en œuvre utilisés.

Les bâtiments sont classés par typologie, il s'agit de la typologie d'origine du bâtiment. Un bâtiment construit comme demeure peut aujourd'hui ne plus être une habitation, comme les maisons de faubourgs qui ont pu disposer d'un commerce aujourd'hui fermé mais dont on perçoit toujours la devanture...

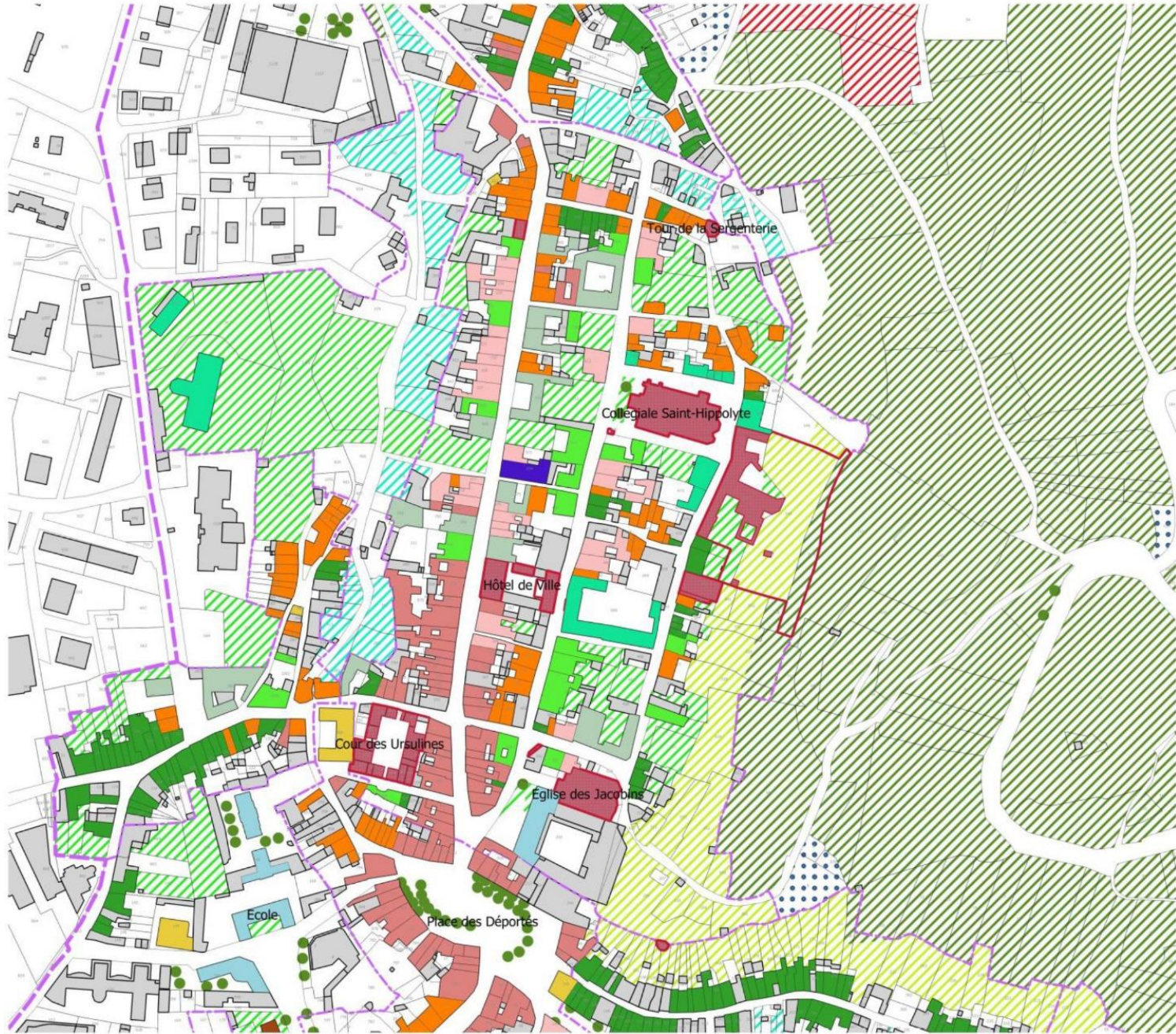
Il faut donc dans la mesure du possible s'attacher à la fonction première de l'édifice et non à sa fonction actuelle. Dans le repérage des typologies ont également été portés les éléments des typologies paysagères, qui accompagnent, parfois de manière déterminante, les identités bâties.

Typologie des bâtiments

	Hôtels particuliers - URhp
	Demeures urbaines - URde
	Maisons de commerçant - URbc
	Maison de ville -URv
	Maison de bourg ou faubourg - URbo
	Maison de vigneron - URvi
	Villa - URvl
	Equipements - URep
	Habitat monastique et congrégations - URre
	Eglise / Chapelle - RE
	Moulins - HYm
	Edifices singuliers - SI

Paysage

	Vergers
	Vignes
	Parcs et Jardins
	Jardins de vallée
	Boisements
	Jardins de coteaux
	Haies
	Ripisylves
	Arbres



Quartier d'habitat monastique et congrégations

Si certains hôtels particuliers appartiennent à des congrégations, l'élément le plus significatif est le quartier regroupé autour de la collégiale Saint-Hyppolite avec les habitats en prolongement du monastère des Clarisses, et le pourtour de la place. Peut-être s'agissait-il d'anciens logements de chanoines ou de logements de sœurs...



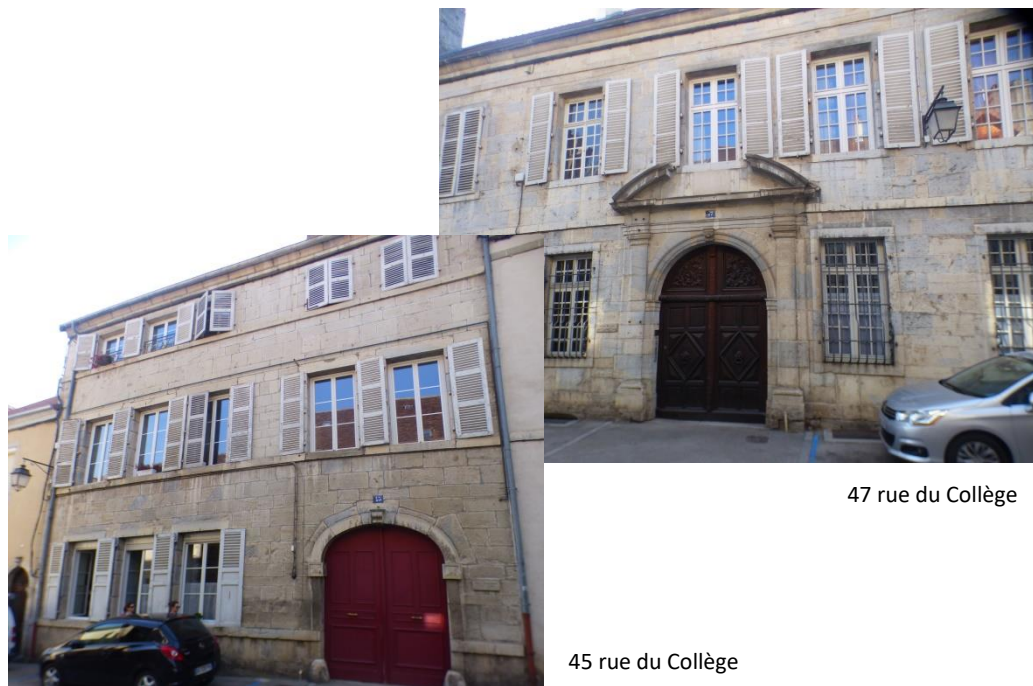
Ancienne chapelle du collège, rue du Collège



Rue Pidoux de la Madière

Hôtel particulier fin XVIII°

Ils sont implantés avec une façade sur rue portant le portail ou la porte d'entrée monumentale d'accès à la cour intérieure généralement pavée ou traitée en jardin autour de laquelle se répartissent des bâtiments d'annexes, même si la demeure principale est parfois reportée en fond de cour. Les façades de style néoclassique en pierre de taille, sans de fastueux décors (bandeaux et corniche), mais avec un ordonnancement des ouvertures montrent le prestige du bâtiment. Généralement à R+1 ou R+1+attique, les baies sont en bois et portent des contrevents semi-persiennés au rdc et persiennés aux étages. Ils occupent des parties importantes d'îlots



47 rue du Collège

45 rue du Collège

Demeure urbaine / notable

Elles sont implantées le long de la voie avec la façade de représentation sur celle-ci et un linéaire sur rue important, environ 5 travées, avec parfois une symétrie centrale. Les façades en pierre de taille sont relativement sobres et ordonnancées. Le prestige du propriétaire se lit surtout dans le linéaire important du bâtiment. Elles sont partie intégrante de la volumétrie des rues dans lesquelles elles se fondent. Ces bâtiments, ainsi que les Hôtels particuliers sont représentatifs de la puissance de Poligny comme centre administratif et judiciaire.



Angle rue Hyacinthe Friant et rue du Cadran



Grande Rue

Question de la vacance des étages avec la nécessaire adaptabilité des logements aux besoins actuels

Maison de ville

Implantées à l'alignement sur la rue, les plus importantes sont généralement vouées dès le départ à un usage collectif. Les maçonneries sont traitées en moellon enduit, plus rarement en pierre. Certaines façades comportent de légers décors : corniche bandeaux ou encadrement de baie, de facture simple.



Angle Grande Rue et rue Hyacinthe Friant



Rue du Collège

Maisons de bourg commerçant

Implantées à l'alignement des axes principaux, elles sont systématiquement avec un rdc dédié au commerce. Les maçonneries sont traitées en moellon enduit. Les façades sont modestes et sans décor, exception faite de celle donnant sur la place des déportés qui comportent un travail des corniches, des bandeaux et des encadrements de baies moulurés.



Deux échelles différentes selon que l'on est sur la place des déportés ou sur la rue Travot



Maison de vigneron modeste

Avec des caractéristiques de fonctionnement marquées comme l'association porte/fenêtre. Cet habitat d'échelle modeste de 2 travées maximum est d'autant plus sensible à la disparition de ces éléments identitaires : fermeture des cave, modification des tailles des ouvertures, disparition des menuiseries bois et des contrevents. Il est pourtant directement lié à l'histoire économique du territoire....



Rue du Vieil Hôpital



Rue de la Doye



Faubourgs d'identité viticole ou commerçant

Tissu et trame viaire : les anciens faubourgs ont conservé leur forme ancienne, issue de leur liaison avec les portes des remparts et les cours d'eau aux bords desquels s'implantèrent les jardins.

Tissu compact et continu formé d'un habitat plus modeste (vignerons, artisans, commerçants) implanté le long de la voie, les jardins se développent à l'arrière, soit en bord de rivière, soit à flanc de coteau.



Rue de Boussières, sinueuse

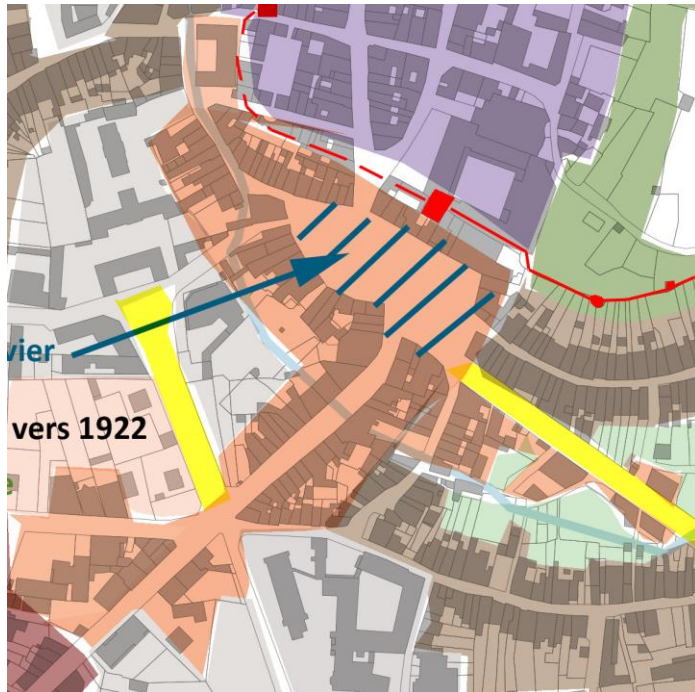
Jardins à flanc de Coteau avec murs de soutènement



Tissus d'identité de bourg commerçant

Les parcelles sont plus larges sur la place que sur l'axe. Les bâtiments principaux sont toutefois peu profonds, l'espace sous porche permettant des accès sur les arrières généralement dédiés au stockage ou au logement du personnel et non au jardin comme dans les quartiers vignerons ou de Mouthier-le-Vieillard.

Ce vaste espace autrefois secteur de marais fut drainé. Sa position hors les murs en faisant une place de marché de grande surface.



Tissu de faubourg d'identité « viticole »

L'implantation de ces habitats modestes de petit vigneron sur cave se fait en linéaire le long de la voie, sur un parcellaire en lanière avec des espaces de jardins sur l'arrière autrefois traités en vignes vivrières qui s'étagaient le long de la pente.

Les jardins donnant sur la rivière étaient quant à eux destinés au maraîchage.

La présence de ces murs de soutènement marque fortement le relief et les limites parcellaires.



Rue de Boussières

Ancienne faïencerie, brasserie puis fruitière du Champ d'Orain

Une faïencerie est établie en 1777 par Antoine Moyne aux Champs d'Orain. Incendié en 1841, l'établissement est reconstruit mais cesse de fonctionner vers 1847. Une brasserie y est aménagée en 1854. La brasserie est acquise en 1887 par Victor Dubouloz. En 1920, l'établissement fabrique également de la limonade et de la glace alimentaire. La brasserie cesse de fonctionner vers 1935. Elle est occupée par la brasserie Gangloff de Besançon, qui semble utiliser les lieux comme entrepôt commercial jusqu'à la Seconde Guerre mondiale. Les bâtiments servent de dépôt militaire puis sont achetés en 1946 par Jules-Maxime Brun, affineur de comté à Poligny depuis 1925. Ce dernier se lance dans la fabrication de fromage fondu ou crème de gruyère. En 1946, un nouveau bâtiment est construit par l'architecte Rouch à l'emplacement de l'atelier de la brasserie : il comprend des pièces d'affinage, un atelier de fabrication et de conditionnement des fromages fondus, ainsi qu'un magasin pour les emballages. De nouvelles pièces d'affinage sont construites en 1952. L'ensemble de ce site présente un intérêt architectural et patrimonial, les bâtiments sont protégés dans le cadre du présent PVAP.



Rue de la Faïencerie

Ancien atelier de joaillerie et de taille de pierre

La société san-claudienne Jules Grandclément, spécialisée dans la taille de pierres précieuses pour la bijouterie, fonde vers 1925-1927 une usine pour le sciage de la marcassite. L'établissement est opérationnel en 1928, mais cesse ses activités suite à la crise de 1929. L'usine est revendue pendant la Seconde Guerre mondiale et convertie en caves d'affinage. Appartenant à la société Juramonts-Comté, elle est louée à la société Nicole. 1928 : 40 personnes. Ce bâtiment ne présente pas d'intérêt architectural.

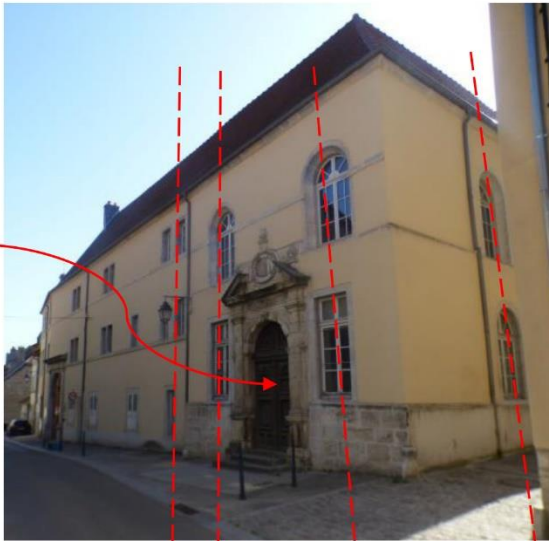


Route de Genève, angle rue de la Glacière

LES COMPOSANTES DE L'HABITAT MONASTIQUE ET DES CONGREGATIONS - URRe

Le cas des hôtels particuliers des congrégations : des façades ordonnancées en moellons enduits, avec quelques décors simples comme les encadrements de baies, les bandeaux et un soubassement de pierre dure

Une porte d'entrée monumentale donnant accès à l'ancienne chapelle : « la porte des anges » ISMH



Rue du Collège : Collège des oratoriens



Le Monastère Sainte-Claire ISMH

Grande sobriété des façades sur ces éléments

Contrevents battants en bois : volets pleins (à l'origine au rdc) ou persiennes (étages)



Les niches avec des saints ou saintes

Le cas des petits habitats de la rue Pidoux de la Madière :

Escaliers d'accès en pierre



Inscription « Dieu soit beny »

Préservation des grands invariants :

- Valoriser et conserver les différents traitements de façades.
- Conserver le rythme et la forme des percements de la façade et les éléments de décors dont la porte monumentale (ISMH) du collège des oratoriens.
- Maintenir les petites niches avec les saints (ou saintes) et les inscriptions « religieuses »
- Maintenir, sur les petits habitats de la rue Pidoux de la Madière et de l'angle de la rue du Collège, les persiennes encore en place et la différenciation volet et persienne entière en fonction des niveaux.
- Préserver les escaliers d'accès à l'habitation en pierre et, dans le cas de rampes, mettre en œuvre des éléments très légers en ferronnerie.

LES COMPOSANTES DE L'HÔTEL PARTICULIER - URhp

Des façades néoclassiques principalement en pierre de taille, avec quelques décors simples comme les bandeaux

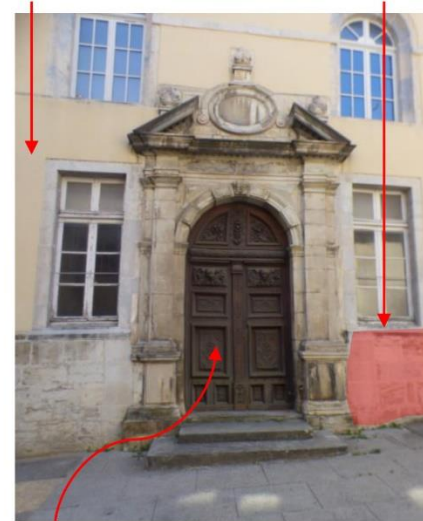
Un ordonnancement des ouvertures intégrant également les ouvertures de toit



Anciennement les rez-de-chaussée portaient des demi-persiennes, les persiennes entières étant réservées aux étages



On peut également rencontrer des façades enduites avec un soubassement en pierre dure



La grande richesse du décor est portée par la porte d'entrée monumentale, qui est parfois également une porte charretière

Préservation des grands invariants :

- Valoriser et conserver les différents traitements de façades.
- Conserver le rythme des percements de la façade et les éléments de décors dont les portes monumentales.
- Maintenir les persiennes encore en place et la différenciation demi-persienne et persienne entière en fonction des niveaux.
- Valoriser le traitement des cours intérieures en limitant les traitements goudronnés et en renforçant les jardins plantés de qualité.

Des cours intérieures traitées en jardin ou avec un revêtement plus minéral, originellement en pavé



LES COMPOSANTES DE LA DEMEURE URBAINE - URde

Environ 5 travées avec une hauteur à R+1+comble avec présence de lucarnes (toiture à deux pans ou à la Mansart)



Des portes charretières donnant accès aux espaces de cour ou de jardin en cœur d'îlot



Des façades ordonnancées en pierre de taille relativement sobres

Contrevents battants en bois avec demi-persiennes ou volets pleins en rdc et persiennes à l'étage



Préservation des grands invariants :

- Conserver le rythme des percements de la façade et toute composition de symétrie.
- Conserver la spécificité des décors propre à chaque monument.
- Préserver les menuiseries bois, les contrevents battants en bois (volets pleins ou persiennes) les portails charretiers et la mise en peinture de ces différentes menuiseries. Interdire les volets roulants.
- Préserver la perméabilité des soupiraux de cave et leur mise en œuvre si elle est préservée.

LES COMPOSANTES DE LA MAISON DE COMMERCANT - URbc

Un rez-de-chaussée dédié au commerce avec généralement le maintien de l'accès dissocié aux étages.



Grande rue, probable surélévation mais qui a conservé l'ordonnement de la façade et l'équilibre des percements



Balcon filant couvert au dernier étage du n°37 Grande rue, cette particularité se retrouve également au n°63 de la même rue.

Sur la Place des Déportés et la Grande rue : des façades le plus souvent ordonnancées et portant des décors (bandeaux, corniches, encadrements de baies)



Les maçonneries sont en moellon enduit et les baies portent des persiennes battantes aux étages



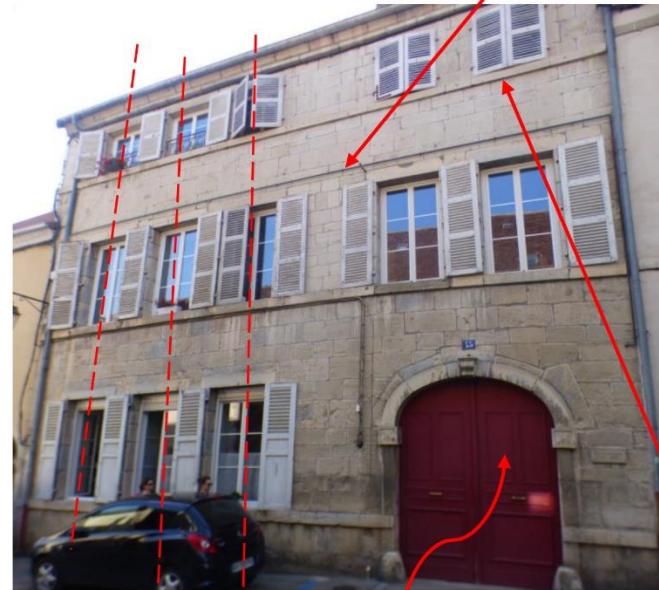
Rue Travot : des façades plus modestes, en décor et nombre de travées

Préservation des grands invariants :

- Conserver le rythme des percements de la façade
- Conserver la spécificité des décors marquant les différents axes commerçants
- Préserver les menuiseries bois, les persiennes battantes et l'entrée différenciée aux étages
- Maintenir et entretenir les enduits de façade à la chaux et interdire les enduits ciment.
- Interdire les enseignes et devantures commerciales trop agressives en terme de couleur et/ou de mise en œuvre et tout éventuellement d'un rez-de-chaussée : maintien des descentes de charges et de leur lecture en façade

LES COMPOSANTES DE LA MAISON DE VILLE - URv

Des façades ordonnancées en pierre de taille (ou en moellon enduit) relativement sobres avec parfois quelques éléments de décors : bandeaux et corniches



une porte charretière signalant un accès sur l'arrière, qui peut également comporter une porte piétonne lorsque celle-ci n'est pas isolée

Contrevents battants en bois avec demi-persiennes ou volets pleins en rdc et persiennes à l'étage

Préservation des grands invariants :

- Conserver le rythme des percements de la façade
- Conserver les décors
- Préserver et maintenir les menuiseries bois, dont portails charretiers et la mise en peinture des persiennes et fenêtres et interdire les volets roulants et portes de garage à panneau ou à enroulement.
- Maintenir les persiennes encore en place et la différenciation demi-persienne et persienne entière en fonction des niveaux.
- Valoriser le traitement des cours intérieures en limitant les traitements goudronnés et en renforçant les jardins plantés de qualité.

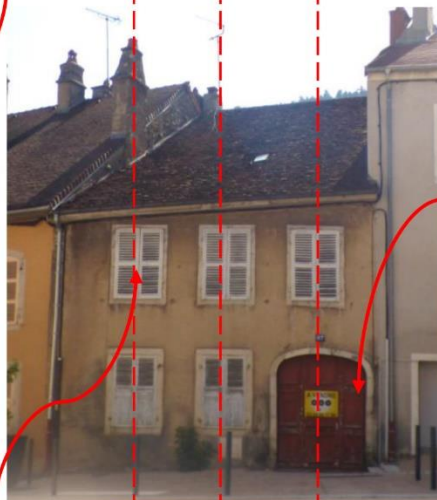
Certaines peuvent alors s'apparenter à des immeubles de rapport avec hiérarchie des baies.

LES COMPOSANTES DE LA MAISON DE BOURG/FAUBOURG - URbo

Des façades en moellon enduit très sobres, le plus souvent à deux travées, même si il en existe de trois travées, avec parfois une porte charretière



Contrevents battants en bois avec demi-persiennes ou volets pleins en rdc et persiennes à l'étage



Dans ce type de bâtiment en contexte urbain, la présence de cave est plutôt dédiée au stockage et non à un usage viticole

Les toitures sont à deux pentes et peu percées

Préservation des grands invariants :

- Conserver la volumétrie des bâtiments
- Conserver le rythme des percements de la façade et leur proportion
- Préserver la sobriété des façades en n'incorporant pas de décors
- Maintenir les persiennes encore en place et la différenciation demi-persienne et persienne entière en fonction des niveaux et interdire les volets roulants
- Préserver les menuiseries bois dont portes charretières et les maintenir (ou les mettre) en peinture
- Maintenir et entretenir les façades traitées à la chaux en enduit plein et interdire les enduits ciment

LES COMPOSANTES DE LA MAISON DE VIGNERON - URvi



Les escaliers d'accès en pierre

Contrevents battants en bois : volets pleins ou persiennes

Des fenêtres sous toiture de forme presque carrée, ancienne lucarne passante



Association porte/fenêtre avec un montant commun



Préservation des grands invariants :

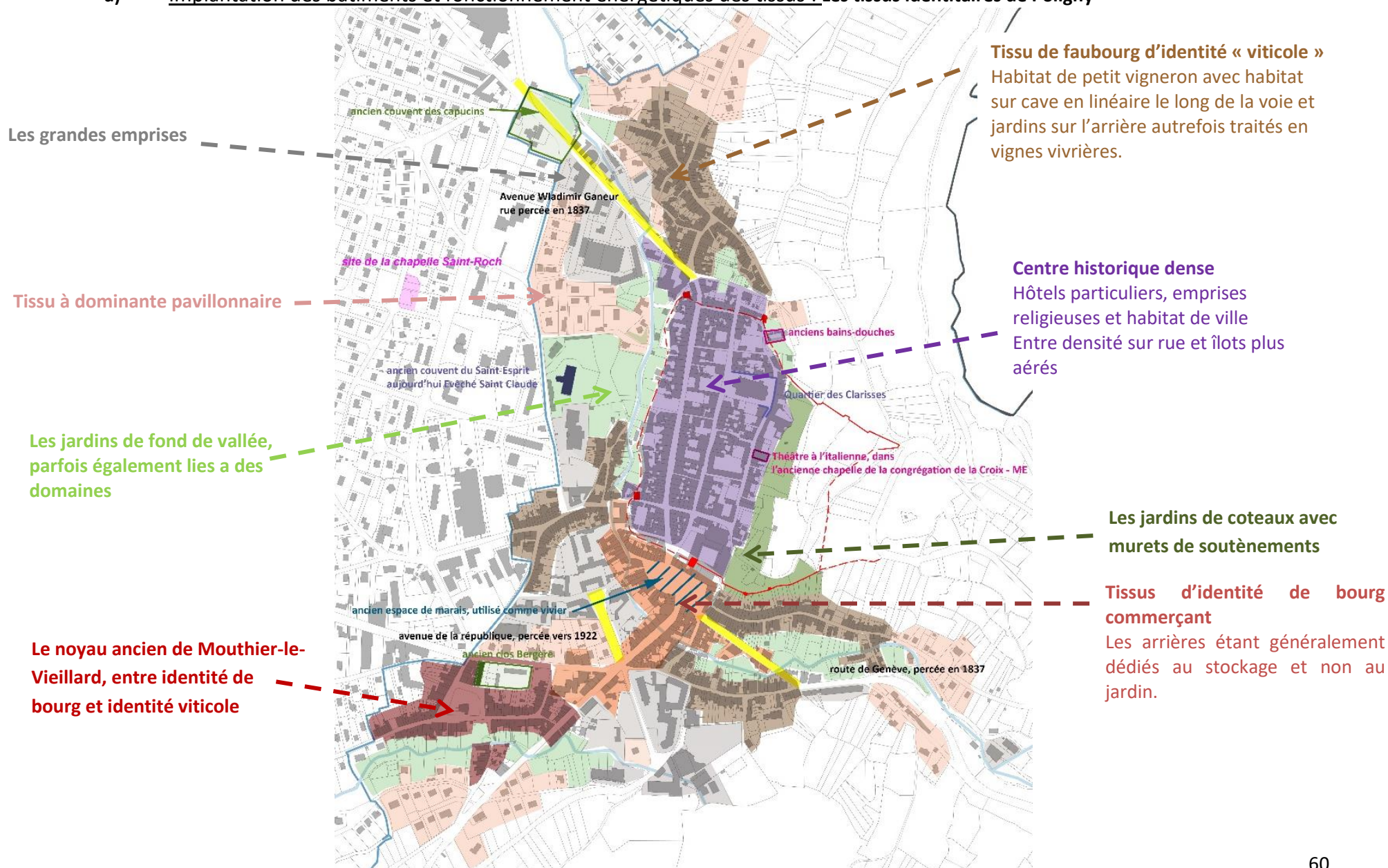
- Conserver le rythme des percements de la façade et leur proportion.
- Préserver les contrevents battants en bois : volets pleins ou persiennes et interdire les volets roulants.
- Préserver les menuiseries bois et les maintenir (ou les mettre) en peinture.
- Maintenir et entretenir les façades en pierre et celles traitées à la chaux en enduit plein et interdire les enduits ciment et la peinture sur la pierre de taille.
- Préserver les ouvertures de caves en bois et leurs ouvertures et les protections métalliques des escaliers de caves.
- Préserver les escaliers d'accès à l'habitation en pierre et, dans le cas de rampes, mettre en œuvre des éléments très légers en ferronnerie.
- Interdire l'occultation des caves par de la maçonnerie.



Ouvertures de caves et protection métallique de descente de cave d'emprise plus ou moins importante

4. Ressources naturelles et modes constructifs locaux

a) Implantation des bâtiments et fonctionnement énergétiques des tissus : Les tissus identitaires de Poligny



SECTEURS	IMPLANTATION	GABARIT/HAUTEUR
Cœur de ville	<p>A l'alignement sur rue, en appui sur les 2 mitoyens, ou en retrait dans le cas de certains hôtels particuliers, avec un alignement généralement marqué par un mur de clôture avec portail.</p> <p>Le cas de la rue de la Doye est particulier puisque c'est une rue bordée de murs avec des jardins ou des cours (ancienne ferme)</p>	<p>Grande rue : moyenne à R+2 ou R+1+C (avec des étages hauts). Passage ponctuel à R+1 en arrivant vers la rue de l'Epeule, puis R+1+C après la rue de l'Etang.</p> <p>Sur les autres rues, la moyenne est plus homogène à R+1+C ou R+2</p>
Noyau ancien de Moutier le Vieillard	<p>A l'alignement sur rue, en appui sur les 2 mitoyens.</p> <p>A l'exception d'une ancienne demeure implantée perpendiculaire à la voie et du moulin perpendiculaire à la voie pour partie.</p>	<p>Moyenne à R+1+C sur cave, le rdc étant généralement accessible par un escalier</p>
Faubourg Sous-secteur commerçant	<p>A l'alignement sur rue, en appui sur les 2 mitoyens</p>	<p>R+2 ou R+1+C (avec des étages hauts) sur la Place des Déportés et la rue Travot</p>
Faubourg Sous-secteur viticole	<p>A l'alignement sur rue, en appui sur les 2 mitoyens.</p> <p>Une partie de la rue de la Doye fait partie de cette identité viticole.</p>	<p>Moyenne à R+1+C sur cave, le rdc étant généralement accessible par un escalier</p>

SECTEURS	IMPLANTATION	GABARIT/HAUTEUR
Entrée dans le cœur de ville	<p>Implantation généralement en retrait sauf les quelques maisons de bourg et pavillons au niveau de l'ancien abattoir.</p> <p>Quelques demeures, maisons bourgeoises et des collectifs.</p>	<p>Moyenne des éléments les plus qualitatifs avec une moyenne de R+1. Collectifs à R+4</p>
Tissu XX° Habitat	<p>Généralement en retrait par rapport à la voie et sans mitoyenneté</p>	<p>R+C ou R+1 en moyenne même si certains éléments sur sous-sol complet peuvent présenter un volume de R+2</p>
Tissu XX° Equipement	<p>Généralement en retrait par rapport à la voie et sans mitoyenneté sur de grandes emprises</p>	<p>Volume et gabarit important R+2 à R+3 selon les secteurs</p>
Ruban de L'Orain et de la Glantine	<p>Espace de jardins de fond de vallée Moulins implantés parallèlement à la rivière</p> <p>Quelques bâtiments probablement d'anciennes tanneries ou d'ancien moulin, voire de lavoir sont implantés le long de la Glantine rue Farlay</p>	
Ecrin paysager	<p>De très rares éléments épars, que les arbres dissimulent en partie.</p>	

Ce mode d'implantation a des conséquences sur le comportement thermique des bâtiments traditionnels :

- La mitoyenneté des constructions permet de réduire les surfaces déperditives des logements.



Rue de l'étang depuis la Grande Rue



Grande Rue

- L'implantation dans le terrain, en contact avec les espaces de paysage et les cultures, tient compte des vents et intempéries dans l'orientation des pièces de vie, ainsi que la densité des constructions le long de la voie permet de libérer, les espaces de production et de culture.



- Les espaces végétalisés sur les arrières des maisons de faubourgs ou dans les espaces intérieurs des hôtels particuliers ou de demeures, quand ils existent, permettent un rafraîchissement naturel des logements (à l'inverse un revêtement minéral nuit au confort d'été du bâtiment). De même tous les espaces de jardins des secteurs de faubourgs contribuent à une climatisation naturelle et à des espaces de fraîcheur en été.



Angle rue Saint-Roch et rue Wladimir Gagneur



Jardin potager et verger

- Les bords de la Glantine et de l'Orain sont occupés de jardins potagers et d'agrément qui permettent de tirer parti de la fertilité des terres tout en libérant au maximum un espace d'épandage des crues en amont du centre historique.



Vue sur la Glantine
(passerelle entre la rue des Capucins et la rue Wladimir Gagneur)



b) Les modes constructifs locaux

Sont listés ci-dessous quelques éléments de constat permettant de comprendre la situation de Poligny sur la question « climat-énergie », et de définir les applications et la traduction réglementaire dans le cadre du PVAP :

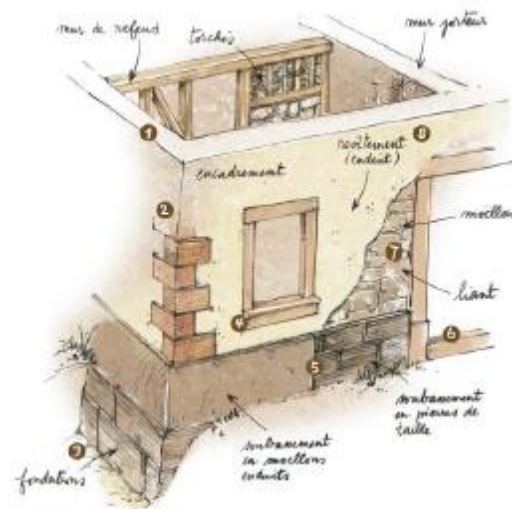
- Une topographie marquée avec des implications localement pour l'accès au soleil, l'exposition au vent (orientation, force...)

Enjeux en lien avec le PVAP :

- Améliorer la performance énergétique des bâtiments (isolation, production d'énergie renouvelable...) dans le respect des enjeux patrimoniaux et paysagers locaux, ceci à différentes échelles (bâtiment, paysage urbain).

Mise en œuvre traditionnelle et matériaux de construction du bâti ancien en Bourgogne Franche-Comté

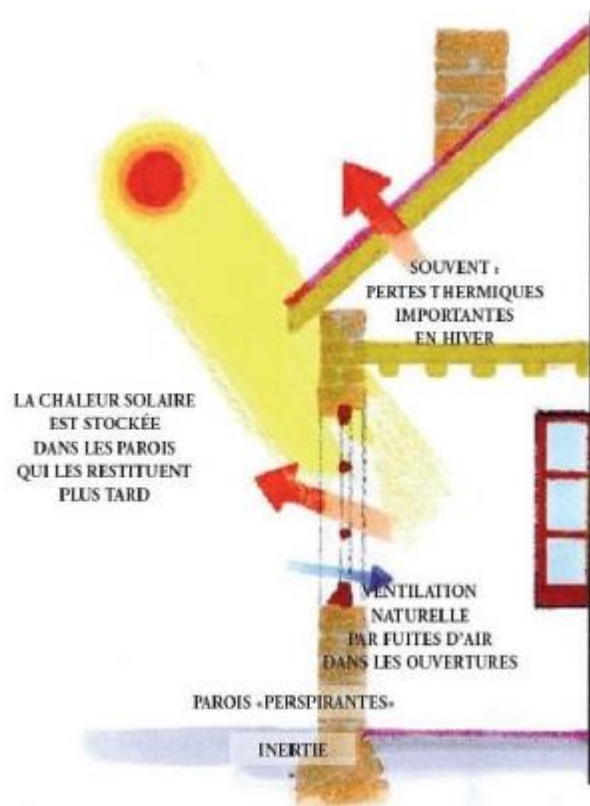
La mise en œuvre et les modes de construire traditionnels que l'on rencontre sur le territoire de Poligny utilisent des matériaux locaux comme nous l'avons vu dans la partie sur la géologie. L'utilisation de la pierre de taille parfois bleutée, des moellons de pierre et du bois avec remplissage torchis (pans de bois) prenait déjà en compte la maîtrise des coûts de production et de transport. On trouve d'ailleurs des marques de réemploi sur plusieurs maisons du centre-ville. De même, les bâtiments traditionnels comportent des maçonneries dont l'épaisseur et l'inertie permettent un ajustement des températures par rapport à l'extérieur et minimisait le besoin de chauffage. Enfin, les huisseries anciennes en bois sont relativement perméables et permettent une ventilation naturelle, comme l'usage des contrevents permet une bonne isolation contre le froid et le rayonnement solaire.



Bâti ancien / CAUE Bourgogne Franche-Comté

Un second élément ayant un impact sur le confort énergétique est le mode d'implantation par rapport au terrain, au soleil ou aux vents dominants et le principe de mitoyenneté que l'on retrouve sur le centre ancien et dans certains écarts. Il est évident que la densité et le regroupement des constructions sont issus notamment de la contrainte que représentent la topographie, la présence des rivières et cours d'eau, mais qui permet aujourd'hui de limiter les surfaces

déperditives. Ce n'est d'ailleurs pas sur ces bâtiments que les interventions visant une meilleure maîtrise énergétique sont les plus nombreuses, les demandes concernent surtout les éléments isolés comme les éléments pavillonnaires.



Source : Athéba bâti ancien 2007

Le bâti ancien est caractérisé par des procédés et matériaux de construction spécifiques qui possèdent des qualités intrinsèques (inertie, hygro régulation, durabilité).

Dans le cœur de ville et les faubourgs les bâtiments sont mitoyens donc cela réduit les déperditions du bâti (hors vacance) et ils sont moins soumis aux intempéries du fait de la densité de construction.

Dans le cœur de ville les habitations présentent souvent une plus grande hauteur sous plafond ce qui apporte plus de confort en été aux occupants.

Le système de chauffage dans l'ancien est souvent individuel et donc plus facile à rénover.

Fonctionnement énergétique du bâti ancien

L'épaisseur des murs du bâti traditionnel sur certains éléments du centre ancien peut aller de 50 cm jusqu'à plus de 80 cm ce qui permet une forte inertie et un fonctionnement efficace de régulation de la température intérieure.

Ne pas prendre en compte cette donnée lors d'une recherche de maîtrise énergétique sur un bâtiment traditionnel est une erreur souvent répandue, qui entraîne des surcoûts et à terme parfois une dégradation irréversible des maçonneries.

Les bâtiments anciens étaient souvent isolés par le plancher et le comble (les combles sont généralement habités aujourd'hui).

L'implantation en double mitoyenneté offre d'emblée une moindre déperdition par les pignons.

Rappel :

Les déperditions énergétiques les plus importantes se font par la toiture et le sol : en moyenne, 30% des déperditions se font par les planchers hauts et les combles, 13% par les murs, 15% par le sol, et seulement 12% par les fenêtres.

Les espaces de combles généralement éclairés uniquement en façade sur rue, maintenaient, au-dessus des espaces de vie, une zone tampon permettant de les isoler du froid provenant des combles. Les ouvertures qui étaient pratiquées en couverture pour apporter une légère lumière complémentaire en cas de bâti non traversant ne dépassaient pas la tabatière traditionnelle, et étaient d'un nombre très limité. Les lucarnes étaient également en nombre restreint.

Même remarque sur les espaces tampons que constituent **les caves** : il faut conserver les caves ventilées comme cela se faisait de manière traditionnelle, et ne pas combler les soupiraux.

Une cave dont le soupirail est condamné devient un espace humide insalubre et dont l'effet risque de remonter le long du bâtiment.



L'isolation par l'extérieur du bâti ancien est souvent très néfaste pour les qualités architecturales et esthétiques : modification de la profondeur des ouvertures de la façade et disparition des décors.

Il est important de ne pas sur-isoler le bâti : d'une part, une bonne hygiène impose **une bonne ventilation** des habitations ; d'autre part, il faut respecter les caractéristiques des matériaux utilisés dans le bâti ancien (pans de bois, pierre), qui sont en principe perméables à l'eau et doivent respirer, **sous peine de s'humidifier et de pourrir**.

Ce mode d'isolation sera possible si la modénature de façade ne présente pas d'intérêt patrimonial.

Problèmes éventuels de l'isolation extérieure :

- Le débordement de la couverture, la diminution de l'ensoleillement.
- La modification de la profondeur des ouvertures qui peut dénaturer les façades.
- Des raccords parfois difficiles avec les bâtiments voisins.

Intervention sur les vitrages

Les verres épais :

Le maintien des menuiseries anciennes, rénovées et restaurées (correction de l'étanchéité à l'air et à l'eau), peut être l'occasion de remplacer les vitrages anciens, dont l'épaisseur entre 1 et 3 mm ne permet pas d'apporter de correction thermique.

Plusieurs fabricants ont développé des verres plus épais. Il arrive également sur le marché des systèmes de double-vitrage très fins avec une lame de polymère entre les deux verres. Il convient de voir la pérennité de ce type de mise en œuvre et son comportement après une exposition prolongée au soleil.

Il s'agit donc d'une amélioration thermique et non d'une véritable isolation, cela peut également permettre de limiter la nuisance sonore, notamment sur les rues passantes et la proximité des infrastructures comme les différents ponts qui surplombent souvent des habitations.

Les doubles fenêtres :

Dans le cas où il est techniquement et architecturalement possible d'intégrer une double fenêtre, celle-ci permet à la fois le maintien d'une fenêtre ancienne et l'apport d'une véritable isolation thermique :

- Soit par la mise en place d'une seconde fenêtre à simple vitrage,
- Soit par la mise en place d'une fenêtre à double vitrage mince.

Leur mise en œuvre oblige à vérifier que les dispositifs d'ouverture soient maintenus, afin que la seconde fenêtre puisse correctement s'ouvrir et que les volets extérieurs puissent être manœuvrés. Les double-fenêtres doivent être intégrées en intérieur à l'arrière de la fenêtre.

Les volets (intérieurs et extérieurs) et persiennes :

Il est également possible d'installer des volets intérieurs, comme il en existe sur certains bâtiments de type hôtels particuliers ou demeures, ou simplement des rideaux épais, qui auront un pouvoir isolant intéressant.

Les contrevents et persiennes sont à maintenir : en plus d'une animation esthétique de la façade, ils permettent de réduire les déperditions de chaleur en particulier la nuit, et sont également efficace pour lutter contre la hausse des températures en été.



77 rue Jean Jaurès



33 Grande Rue

5. Patrimoine et énergie renouvelable

La production d'énergie d'origine renouvelable au sein de la Communauté de communes Arbois, Poligny, Salins, Cœur de Jura est essentiellement axée autour de la valorisation du bois énergie, notamment via les chaufferies.

Eolien

Avec une vitesse de vent moyenne annuelle comprise entre globalement 4,75 m/s et 6,25 m/s à 100 m au-dessus du sol le secteur de la Communauté de communes bénéficie d'une puissance éolienne exploitable intéressante.

A noter que le potentiel pour le petit éolien n'apparaît pas avéré.

Le Schéma Régional Éolien (SRE) identifie, sur la base de multiples critères, des zones d'exclusion non favorables au développement de projets de parc éolien. Au sein de la Communauté de communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, certaines communes sont concernées, en partie ou en totalité, par ces zones d'exclusion. Une partie du territoire reste comme non défavorable à ce type d'installation.

Un document de septembre 2012 extrait du schéma régional éolien, identifie la commune de Poligny comme « commune favorable avec secteur(s) d'exclusion au stade du SRE ».

Biomasse

Au sein de la Communauté de Communes, le gisement bois énergie est **un atout majeur pour la production endogène d'énergies renouvelables.**

En effet, la forêt y recouvre environ 26 600 ha, soit près de 44% de la superficie communautaire. La quasi-totalité des communes compte une ou plusieurs forêts communales, relevant du régime forestier pour une superficie totale de près de 19 500ha. 6 forêts domaniales sont également à noter pour une superficie totale de 5 000 ha. De plus, l'utilisation du bois pour le chauffage individuel est largement développée et l'affouage est une tradition fortement ancrée dans l'économie régionale.

Energie solaire

L'ensoleillement du Jura est suffisant pour une production photovoltaïque. L'ensoleillement est d'environ 1 900 heures par an, ensoleillement qui peut être variable selon la saison. La zone est donc propice à l'installation de panneaux solaires photovoltaïques et/ou thermiques.

Hydro-électricité

A l'échelle régionale, il existe à l'heure actuelle des projets d'amélioration sur des sites existants, en grande majorité. Le potentiel de développement supplémentaire de l'hydroélectricité est resté cependant limité dans la région.

LIVRET II - UN OUTIL ADAPTE AUX ENJEUX

I - Stratégie patrimoniale

1. Objectif et philosophie

Il a été choisi de maintenir le périmètre existant mais d'en ajuster les parties réglementaires et les secteurs, qui entraînaient, par leurs imprécisions et leurs lacunes, des difficultés pour l'application et pour accompagner le pétitionnaire et améliorer le confort des logements. Cette démarche de révision a été l'occasion pour la collectivité de se reposer la question de la préservation de son patrimoine, notamment au regard des interventions parfois très pénalisantes, à la fois pour le bâti, mais également pour l'espace urbain. Ces difficultés ont mis en lumière la nécessité de pédagogie et d'explication auprès du public.

Cela a également été l'occasion d'accompagner les projets en cours, et de mettre en place, malgré la période du COVID, des panneaux d'exposition et l'utilisation du site internet de la Communauté de Communes comme support d'échange.

a) Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine

Mené en parallèle de l'élaboration du PLUi, cela permet une meilleure prise en compte des enjeux patrimoniaux et une articulation plus étroite des projets intercommunaux avec ces enjeux patrimoniaux ;

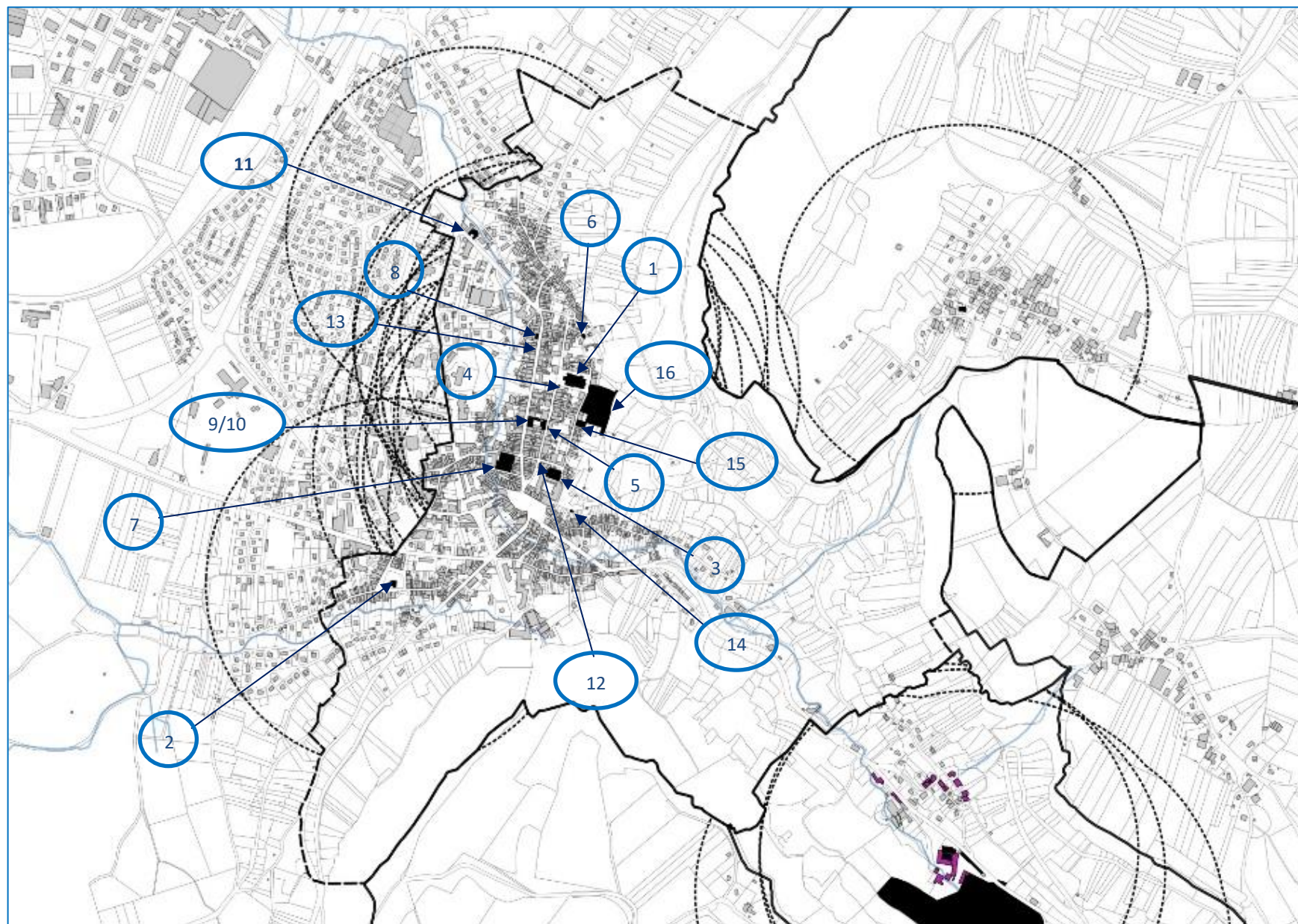
Les objectifs de la révision :

La « réactivation » des périmètres de protection des monuments historique au-delà des périmètres des SPR par la loi LCAP du 7 juillet 2016 relative à la liberté de création, à l'architecture et au patrimoine, notamment sur Poligny et la redéfinition de ces périmètres par l'UDAP dans le cadre d'une démarche de PDA.

Le PVAP a pour objet la préservation et la mise en valeur du patrimoine bâti et des espaces, dans le respect du développement durable. Elle est en revanche **sans incidence sur le régime de protection des immeubles classés et inscrits** au titre des monuments historiques situés dans son périmètre :

15 Monuments Historiques : 6 classés et 9 inscrits :

1. Eglise Saint-Hippolyte (classée le 19.01. 1911)
2. Eglise de Mouthier-le-Vieillard (classée le 19.01.1911)
3. Eglise de l'ancien couvent des Jacobins (classée le 17.08.1945)
4. Fontaine aux Morts, à l'angle de la rue du Collège et de la place St Hippolyte (classée le 19.01.1911)
5. Portail de l'ancienne chapelle du Collège (classé le 2.04.1941)
6. Tour de la Sergenterie (classée le 18.11.1985)
7. Ancien couvent des Ursulines, façades et toitures, arcades et escaliers, cour (classé le 29.04.1994) plafonds à la française, cheminées (inscrit à l'inventaire le 20.09.1989)
8. Maison du 18 Grande Rue, façade et toiture sur rue (Inscrit à l'inventaire le 9.07.1970)
9. Hôtel de Ville et anciennes prisons (Inscrit à l'inventaire le 31.08.1992)
10. Ancien Baillage (classé le 31.08.1992)
11. Anciens abattoirs, en totalité, y compris le mur de la cour avec son portail, route de Dole (Inscrit à l'inventaire le 18.05.1990)
12. Fontaine à la Sirène, à l'angle de la rue du Collège et de la rue J. Grévy (Inscrit à l'inventaire le 31.07.1990)
13. Fontaine au cheval Marin, au 22 Grande Rue (classée le 31.08.1992)
14. Tour des Archers, sur Boussières (Inscrit à l'inventaire le 13.06.1991)
15. Théâtre, ancienne chapelle de la confrérie de la Croix des Pénitents, en totalité y compris les décors (Inscrit à l'inventaire le 28.07.2004)
16. Monastère des Clarisses, ensemble des bâtiments, cours et jardins, en totalité, y compris le sol et les vestiges archéologiques qu'ils contiennent, Cad AR 543, 544, 545 et 640 (Inscrit à l'inventaire le 2.08.2006)



Cartographie des Monuments Historiques, du SPR et des rayons de 500 m débordant de ce dernier



Ancien Abattoir (11)



Maison 18 Grand Rue (8)



Tour de la Sergenterie (6)



Eglise Saint Hippolyte (1)



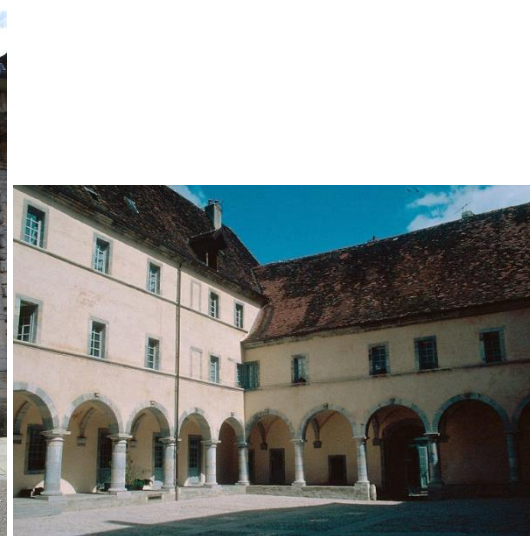
Tour des Archers, Enceinte urbaine (14)



Couvent des Jacobins (3)



Fontaine de la Sirène (12)



Ancien couvent des Ursulines (7)



Hôtel de Ville, ancien baillage et prison (9 et 10)

Fontaine des Morts (4)



Eglise de Mouthier-le-Vieillard (2)



Monastère des Clarisses (16)



Portail de l'ancienne chapelle du couvent (5)



Fontaine au cheval marin (13)



Théâtre (15) (rue du Théâtre)

Document partagé entre la commune de Poligny, la communauté de communes Poligny Arbois Salins Cœur du Jura et les services de l'Etat, son élaboration est menée en étroite collaboration avec les collectivités et l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine du Jura.

L'un des objectifs principaux de l'élaboration du PVAP est d'édicter une « règle du jeu » qui soit claire, connue en amont des différentes demandes d'autorisation effectuées par le pétitionnaire, et adaptée à la réalité des enjeux, notamment paysagers et urbains, et à leur délimitation.

Le PVAP établit donc des règles de protection et de mise en valeur de ces patrimoines, ainsi que des règles relatives à l'insertion des constructions neuves dans ces secteurs sensibles.

Le Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine a un caractère de servitude d'utilité publique et doit prendre en compte les orientations du PADD, mais ses prescriptions réglementaires ne se substituent pas à celle du règlement du PLUi, elles sont complémentaires en encadrant par exemple l'utilisation de matériaux et de mises en œuvre spécifiques, l'encadrement des éléments patrimoniaux dont elle accompagne au mieux l'évolution et les extensions, l'insertion et l'intégration, le maintien de la perméabilité des sols et d'un couvert végétal, etc.

La mise en place du PVAP, suspend l'effet des rayons d'abords sur le territoire couvert par la servitude, mais les effets continuent à s'appliquer à l'extérieur. C'est pourquoi une procédure de périmètres délimités des abords est mise en place parallèlement à l'élaboration du PLUi afin d'adapter les débords des rayons au périmètre SPR.

2. Projet / enjeux/ risques

Le territoire de la communauté de communes Poligny Arbois Salins Cœur du Jura comprend une partie importante des **espaces classés en appellation Côtes du Jura** et surtout l'intégralité des terrains de l'appellation « Arbois » dont la production s'exporte dans le monde entier (il s'agit de la **première Appellation d'Origine Contrôlée en France**, en 1936).

Bien que localisée sur le Revermont et principalement autour d'Arbois, la production de vin constitué une activité touristique importante à travers les événements (le Biou, la percée du vin jaune ...) mais aussi et surtout les nombreuses caves ouvertes aux visiteurs sur plusieurs communes de la communauté de communes dont Poligny et Arbois.

Le comté étant la première AOC fromagère française en volume fabriqué, est également une ressource touristique pour le territoire. **Poligny a pris le titre de « capitale du Comté »** et accueille la Maison du Comté ainsi que plusieurs lieux de vente.

L'histoire et la richesse patrimoniale de Salins-les-Bains, **Poligny** et Arbois est également un facteur d'attractivité touristique. **Poligny fait partie des cités clunisiennes.**

Le Pays du Revermont dont dépend la commune de Poligny est **labellisé Pays d'Art et d'Histoire** depuis le 4 juin 2009. Ce label créé en 1985 par le Ministère de la Culture et de la Communication est décerné aux collectivités œuvrant pour la valorisation, la gestion et la protection de leur patrimoine et de leur architecture.

Il s'agit de mettre en œuvre les objectifs suivants :

- Sensibiliser les habitants et professionnels à leur environnement et à la qualité architecturale, urbaine et paysagère
- Présenter le patrimoine dans toutes ses composantes et promouvoir la qualité architecturale
- Initier le jeune public à l'architecture, l'urbanisme, le paysage et le patrimoine
- Offrir au public touristique des visites.

Poligny, comme Arbois et Salins-les-Bains, fait partie du réseau des **Petites Cités Comtoises de Caractère**. Ce label participe à la reconnaissance et à la valorisation du patrimoine communal. L'association a pour but de préserver, valoriser et promouvoir ce patrimoine qu'elle veut faire vivre.

La ville de Poligny a signé une **convention pour la revalorisation de ses espaces publics**, elle travaille avec l'agence « Au-delà du Fleuve », le projet prévoit 5 phases, dont 3 ont d'ores et déjà été réalisées.

Une **Opération de Revitalisation du Territoire** est en cours sur les 3 bourg centre de Poligny, Arbois et Salins-les-Bains. Les villes de Poligny et Arbois ont également candidaté pour le **programme « Petites villes de demain »**.

Ces différents outils contribuent à valoriser les espaces identitaires. Le PVAP vient conforter ces études en les inscrivant dans une politique de valorisation.

La valorisation des espaces publics

- Des espaces publics nouvellement aménagés, mise en œuvre du schéma d'aménagement urbain de caractère (5 phases), dans le cadre des Petites Cités Comtoise de caractère



Rue de Faïte



Rue Jean-Jaurès (création d'un îlot de stationnement)



Rue Jean-Jaurès, depuis l'avenue Wladimir Gagneur

Pour répondre aux besoins en matière de stationnement tout en désengorgeant les espaces publics centraux, la collectivité procède à la création de petites poches de stationnement en remplacement de bâti en désérence. La problématique dans ces espaces issus de démolition, est le traitement des façades périphériques qui nécessiteraient une requalification.



Rue Pasteur



Rue de l'Hôpital



La problématique est la même pour l'aire de stationnement à l'arrière de la place des Déportés, issu d'une démolition en cœur d'îlot, qui donne à voir sur des arrières d'immeubles avec en 1er plan les espaces de fonctionnement peu valorisant (équipements techniques). Ces questions sont traitées dans le règlement dans le chapitre sur l'intégration des éléments techniques.

RISQUES : Les désordres constatés nécessitant un encadrement dans le règlement écrit

1 - Traitement de la façade : problème d'enduit ou absence d'enduit

Façade en pierre faite pour être enduite

- L'encadrement de la porte n'est pas fait pour être apparent
- Les pierres ne sont pas toutes d'égale proportion



Enduit trop épais



Assemblage de traitements
« chaotique »



2 – Mauvaise intégration d'éléments techniques



3 – Modification inadaptée de percement

Transformation d'une porte en fenêtre avec élargissement de l'ouverture



Élargissement de la fenêtre, portant atteinte à la qualité du bâtiment.



4 – Modification inadaptée des menuiseries en rez-de-chaussée



Ancien accès muré, de plus de manière très peu qualitative



5 – La question de l’aspect des devantures commerciales et des enseignes



La question de la transformation d’ancien commerce en logement



RISQUES : Les risques engendrés par l'urbanisation sur le fonctionnement des espaces – la question de l'imperméabilisation en espace inondable

Mise à part le revêtement imperméable en béton désactivé et pavage de la grande majorité de la voirie qui fait l'objet d'un projet global de mise en valeur, des revêtements de sols en pavés sont encore partiellement préservés dans les cours de certains hôtels particuliers ou demeures, et passages sous porche du centre ancien et des faubourgs et la majorité des espaces libres privés sont traités en matériaux perméables. Cette perméabilité est renforcée par un nombre important de jardins et quelques parcs ou vestiges de parcs, et par les vastes espaces perméables des jardins de fond de vallée en bord de Glantine et d'Orain qui sont importants en termes de gestion des crues dans les secteurs bâtis denses.

Le maintien des mises en œuvre et jardins encore perméables, ainsi que le retour à la perméabilité des espaces publics de stationnement, notamment dans les espaces de stationnements en arrière de la Place des Déportés et dans les futurs espaces de déconstruction pour aménager des parkings, lorsque c'est techniquement possible est un enjeu environnemental majeur qui sera traduit dans le règlement du PVAP.

Enjeux en lien avec le PVAP :

- Veiller à ce que le traitement des espaces publics, voire privés, intègre la nécessité d'une gestion en amont des eaux pluviales, par des dispositifs participant à la qualité paysagère des lieux.
- Participer à la valorisation et à la bonne gestion sur le long terme des éléments de paysage jouant un rôle dans la gestion quantitative et qualitative des eaux de ruissellement (milieux humides, versants boisés...).

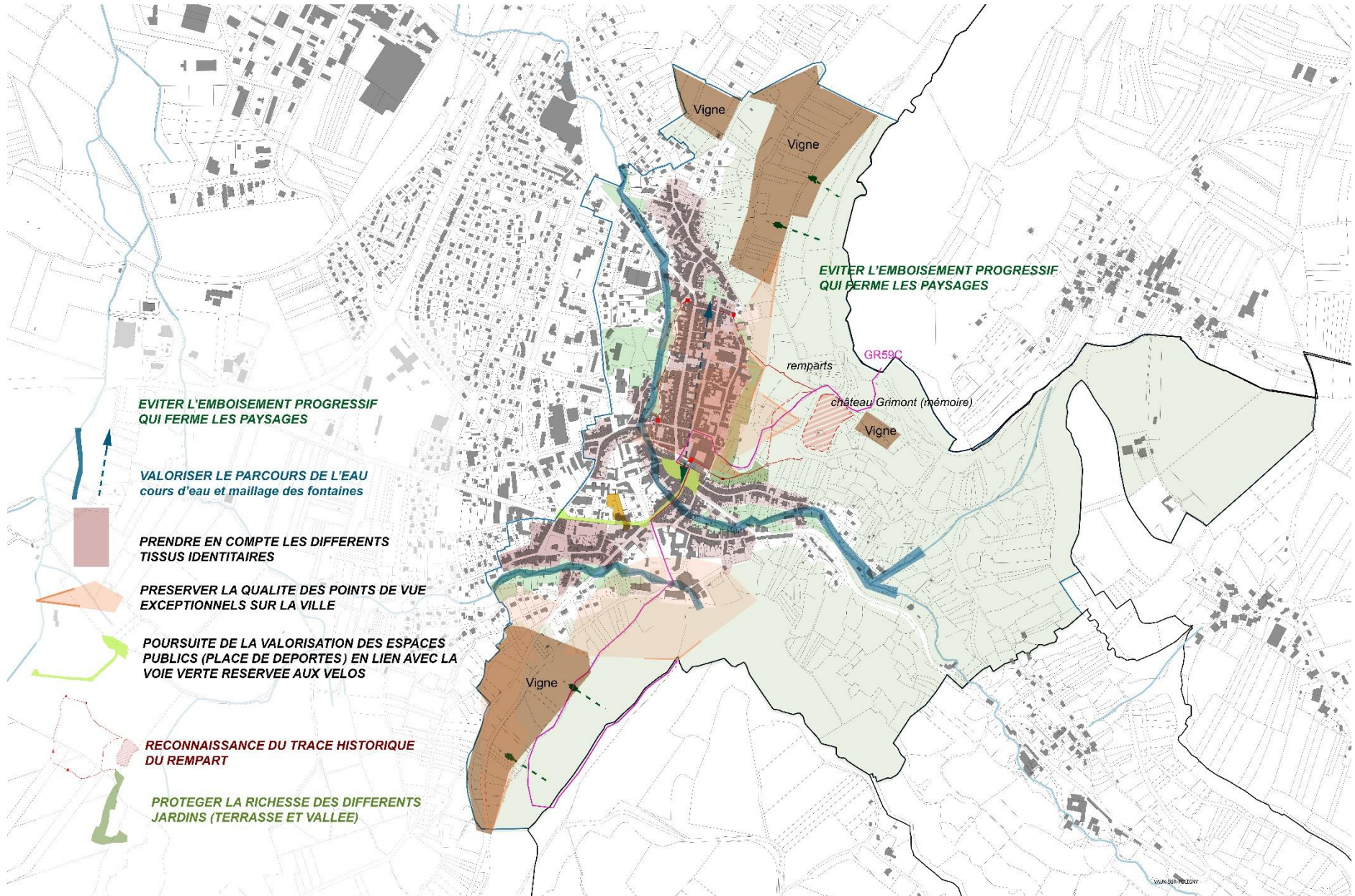
3. Des enjeux à partager

Lors de l'élaboration du diagnostic, de nombreux échanges ont eu lieu avec la collectivité, permettant de préciser les points qui apparaissaient essentiels et qui étaient partagés par les membres du groupe de travail, regroupant les élus, les services de la ville et de la communauté de communes en charge de l'élaboration du PLUi, mais également des membres d'association ayant pour objet la connaissance et la valorisation du patrimoine polinois.

Cette démarche a permis de proposer la liste suivante, regroupant les enjeux partagés.

- Le maintien de la qualité des points de vue exceptionnels sur la ville : importance des volumes de toits (petites tuiles) et de leur perception depuis les points hauts qui nécessite une attention spécifique.
- La gestion de l'emboisement progressif qui vient fermer des espaces autrefois viticoles et modifie la perception historique du paysage : le règlement graphique ne positionne en boisement que ceux qui sont structurants et dont la présence est attestée sur le cadastre napoléonien ou les cartes postales anciennes. Les boisements résultants d'un enrichissement progressif ne sont pas reportés afin de permettre à plus ou moins long terme leur évolution.
- L'eau à travers les cours d'eau et les nombreuses fontaines : repérage de la rivière et des différents canaux, ainsi que des lavoirs et fontaines.
- Les remparts et le site du château Grimont : reconnaissance du tracé historique et poursuite des actions de mise en valeur.
- La préservation des identités architecturales : mise en place d'une typologie bâtie propre aux spécificités locales et proposition d'un règlement par typologie bâtie mettant en valeur la richesse polinoise.
- La poursuite de la valorisation des espaces publics : repérage de la place des Déportés, dernier espace du cœur de ville à requalifier.

- La prise en compte des tissus identitaires, de la lecture du parcellaire et du velum bâti dans le cas de nouvelles implantations : des règles pour les constructions neuves en fonction des tissus bâtis « Cœur de ville élargi » ou « tissus 20° ».
- La reconnaissance et la préservation des jardins et de leurs identités (murs, murs de soutènement ...) : déclinaison de la légende espaces libre à dominante végétale en distinguant : les jardins de terrasse, les jardins de vallée, les cultures (vignes et vergers) et les boisements structurants.
- La gestion des franges du SPR et des implantations déconnectées du tissu ancien en intégrant dans le règlement des dispositions différentes selon les tissus identitaires « cœur de ville élargi » ou « tissus 20° ».



II - Traduction de la stratégie dans les différents documents

1. Un périmètre et des secteurs

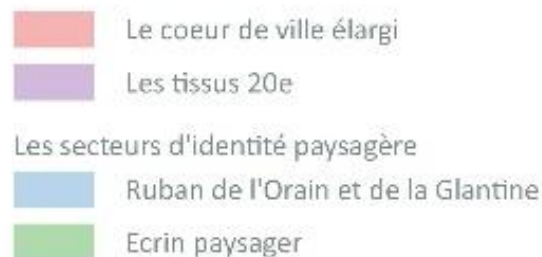
a) Le fonctionnement du document

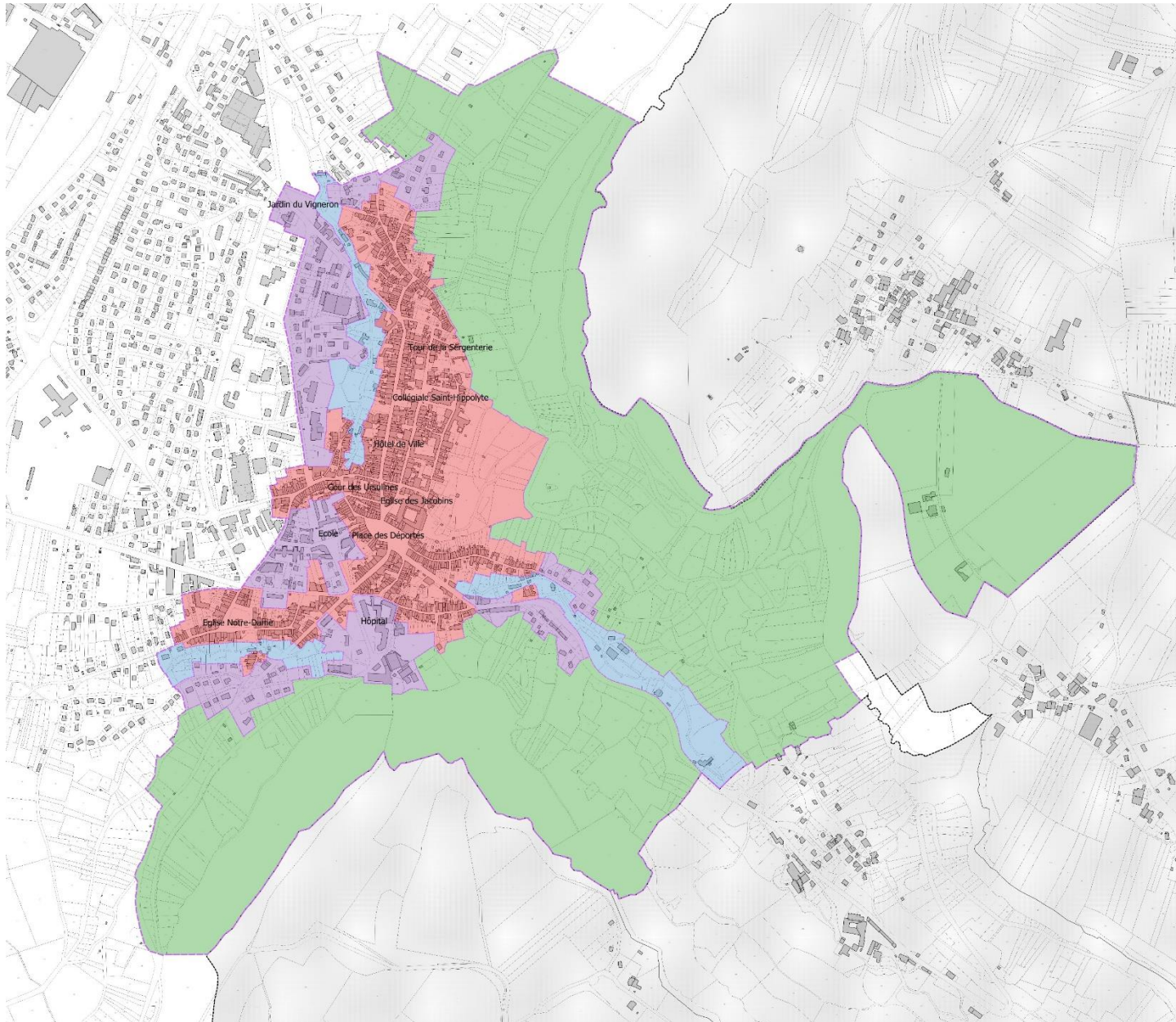
Le diagnostic a permis de repréciser les sensibilités patrimoniales et les enjeux du territoire. Un repérage exhaustif des éléments bâti et non bâti a été effectué, ainsi que les facteurs de dégradations de ces différents éléments et notamment la thématique hydraulique et la préservation des vues et ouvertures de paysage.

A la suite des repérages de terrains, et en collaboration avec la communauté de communes Poligny Arbois Salins Cœur du Jura, la commune, l'UDAP et la Commission locale du SPR, et au regard des enjeux de préservation, des modifications ont été apportées dans le découpage en secteurs au sein du périmètre global, ce dernier n'étant pas questionné.

b) Le périmètre

- Le périmètre du SPR a été conservé, seuls les secteurs à l'intérieur du périmètre ont été redéfinis au regard de l'analyse des identités urbaines. Ainsi deux secteurs d'identité bâti : « le cœur de ville élargi » et « les tissus 20e » et deux secteurs d'identité paysagère : « Ruban de l'Orain et de la Glantine » et « Ecrin paysager ».





2. L'utilisation de la légende du règlement graphique

a) Le règlement graphique

Il s'agit d'une légende nationale fixée par l'arrêté ministériel du 10 octobre 2018 contrairement aux légendes des servitudes antérieures comme celle de la ZPPAUP, qui restaient libres dans leur choix.

Elle comprend un repérage des monuments historique pour rappel, ceux-ci possédant leur propre législation qui ne relève pas du PVAP.

Elle comporte ensuite un repérage des éléments protégés au titre du PVAP : « Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés, à conserver, à restaurer et à mettre en valeur », cela concerne aussi bien les bâtiments que les espaces libres, notamment paysagers.

La proposition de classement résulte d'un travail scientifique mené en trois temps :

- Un travail historique à partir de l'analyse des documents écrits et iconographiques.
- Un travail de connaissance du patrimoine polinois : c'est l'inventaire mené sur l'ensemble du territoire sur la base de l'analyse historique et de développement du territoire et de la diversité des typologies architecturales et paysagères.
- Un travail de sélection puis de hiérarchisation des bâtiments et éléments non bâtis à protéger, en tenant compte des projets de la collectivité pour ajuster au mieux les éléments de légende au double enjeux préservation/mise en valeur.

Afin d'ajuster cette légende à la richesse du territoire polinois, les immeubles bâtis protégés ont été classés par typologie identitaire, tout comme les espaces paysagers.

Dans le cas des bâtiments classés par typologie : il s'agit de la typologie d'origine du bâtiment, un bâtiment construit comme demeure peut aujourd'hui ne plus être une habitation, comme les maisons de faubourgs qui ont pu disposer d'un commerce aujourd'hui fermé mais dont on perçoit toujours la devanture.

On s'attache donc à la fonction première de l'édifice qui a déterminé la forme architecturale et non à sa fonction actuelle qui a pris place dans une enveloppe préexistante.

Les éléments extérieurs particuliers correspondent à des identifications ponctuelles comme les portes ou les fontaines par exemple.

Les espaces de paysage reprennent les typologies présentées dans le diagnostic, ils viennent compléter la cartographie réglementaire des espaces non bâtis protégés.

I - Limites

-  Limite de commune
-  Limite du site patrimonial remarquable
-  Limite de PVAP à l'intérieur du site patrimonial remarquable







II - Immeubles bâtis ou non bâtis classés ou inscrits au titre des monuments historiques et soumis à la législation relative aux monuments historiques





-  Immeuble classé ou inscrit au titre des monuments historiques

III - Immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

-  Immeuble bâti dont les parties extérieures sont protégées

H = Hôtel particulier, demeure et leur annexe
M = Habitat monastique et congrégation
C = Maison de commerçant
V = Maison de ville
VI = Villa
B = Maison de bourg ou faubourg
Vi = Maison de vigneron
S = Edifice singulier
Hy = Moulin et leur roue




-  Mur de soutènement et mur de clôture
-  Rempart
-  Élément extérieur particulier
-  Séquence urbaine
-  Parc et jardin de pleine terre
-  Espace libre à dominante végétale
 - b - boisement
 - v - jardin de vallée
 - t - jardin en terrasse
 - c - vigne et verger

-  Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble
-  Arbre remarquable ou autre élément naturel
-  Cours d'eau, réseau hydraulique, étendue aquatique
-  Passage d'eau souterrain

IV - Immeubles non protégés

-  Immeuble bâti pouvant être conservé, amélioré, démoli ou remplacé, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère
-  Immeuble non bâti ou autre espace libre, soumis aux règles générales en matière de qualité architecturale, urbaine et paysagère

V - Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

-  Place, cour, ou autre espace libre à dominante minérale à créer ou à requalifier
-  Point de vue, perspective à préserver et à mettre en valeur
-  Passage ou liaison piétonne à maintenir ou à créer

Sont également portés sur le plan, les murs, le rempart, les passages, ainsi que la trame bleue comme élément identitaire et historique (rivière et canal de l'Ereu).

Extrait du règlement graphique sur une partie du Cœur de Ville élargi – quartier de Mouthier-le-Vieillard





Plan de Valorisation de l'Architecture et du Patrimoine (PVAP)

UN NOUVEL OUTIL DE RECONNAISSANCE ET DE VALORISATION DU PATRIMOINE POLIGNAIS - MISE EN PLACE D'UNE TYPOLOGIE BATIE

L'élaboration d'une typologie bâtie a pour double finalité la reconnaissance de la diversité architecturale et la définition d'un corpus de règles pour la restauration et l'évolution du patrimoine bâti.



Les bâtiments protégés

D'échelles multiples, ils sont la mémoire des évolutions du territoire. Une lettre identifiera les différentes typologies (H : Hôtel particulier et demeure, M : habitat Monastique et congrégation, C : maison de Commerçant, V : maison de Ville, VI : Villa, B : maison de bourg ou faubourg, Vi : maison de Vigneron, SI : édifice Singulier, Hy : moulin et leurs roue).

Les bâtiments sont classés par typologie, il s'agit de la typologie d'origine du bâtiment.

La typologie est portée sur un document graphique de la même échelle que le règlement graphique du PVAP, ce document constitue une annexe du rapport de présentation.

Afin de faciliter la compréhension du document et les différentes typologies bâties mises en place, des fiches par typologie expliquent les composantes architecturales et les grands invariants qui, lorsqu'ils sont abîmés ou démolis, peuvent faire glisser la qualité du bâtiment de manière irréversible.

Dans le cadre de la concertation un panneau mis à disposition du public présente la synthèse des différentes typologies identitaires du territoire de Poligny, à la fois outil de connaissance et de pédagogie.

Utilisation de la légende « Séquences, composition, ordonnance architecturale ou urbaine »

Afin d'encadrer les façades sur les principaux axes historiques pour lesquels la collectivité souhaite une mise en valeur spécifique, il a été décidé d'utiliser la présente légende qui s'applique ainsi sur des linéaires indépendamment de la qualité du bâti (protégé ou non protégé).



Les espaces de paysage reprennent les typologies présentées dans le diagnostic mais sont ajustées en fonction de l'évolution récente du paysage et des enrichissements.

Utilisation de la légende « Espace à dominante végétale » et de ses déclinaisons

Un ajustement a été trouvé par rapport à la légende nationale afin de pouvoir prendre en compte l'ensemble des espaces paysagers identitaires, notamment par l'usage de sigles ou lettres pour préciser le caractère de certains éléments.



Espace libre à dominante végétale

b - boisement

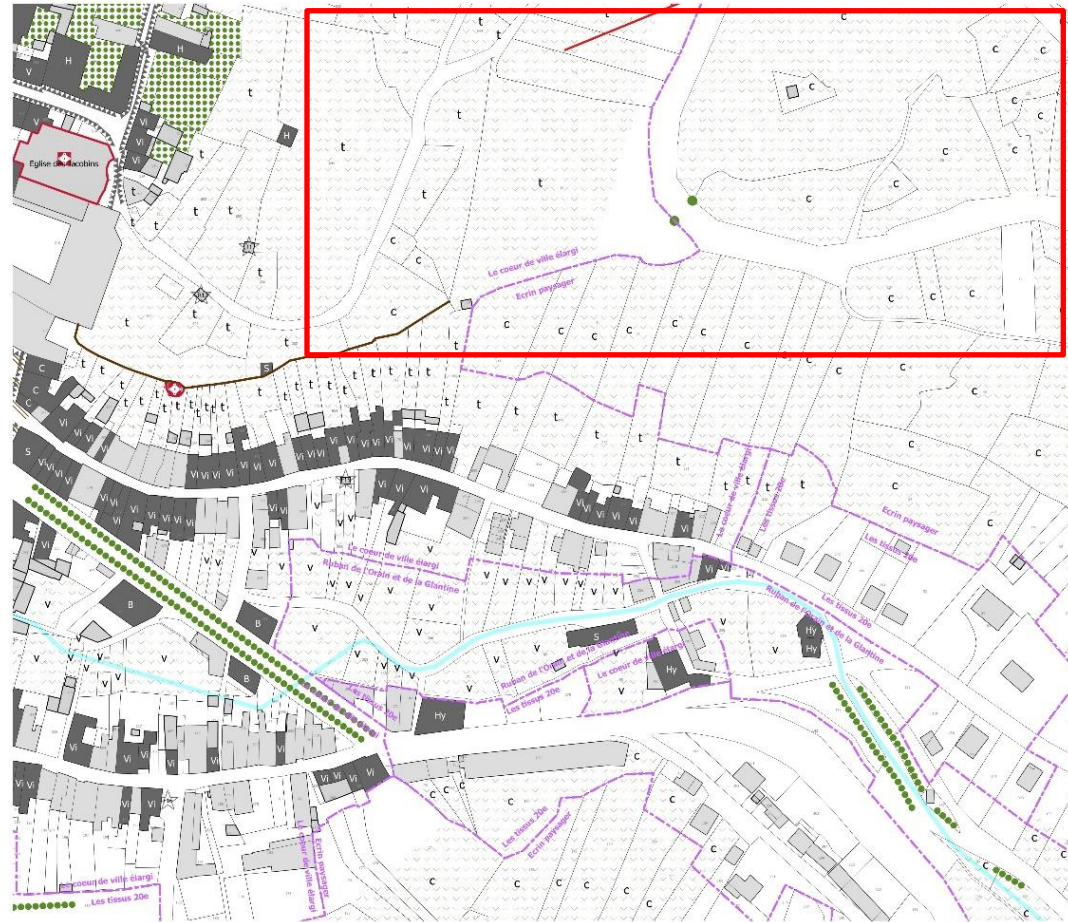
v - jardin de vallée

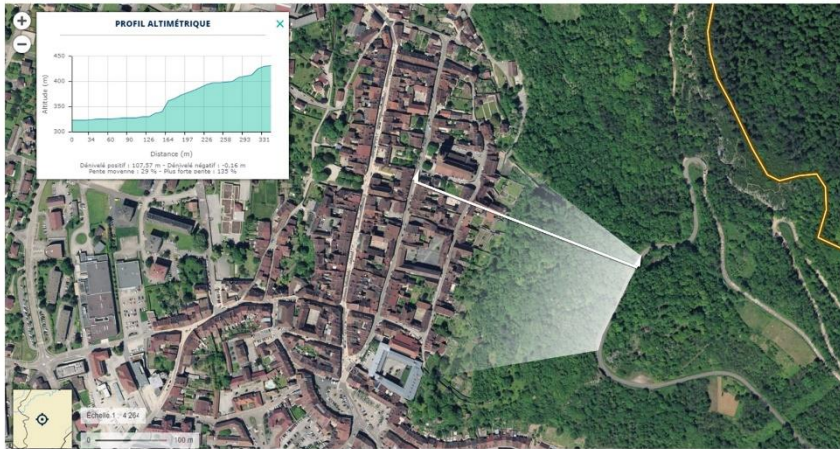
t - jardin en terrasse

c - vigne et verger

Pour répondre à l'enjeu de l'enrichissement progressif des coteaux anciennement cultivés, il a été décidé en comité technique de croiser les informations portées sur le cadastre dit napoléonien de 1835-1836 qui porte la destination des différents espaces (jardins, cultures ...) avec les photos aériennes anciennes (1947), afin de proposer à travers le document graphique du règlement une projection de réouverture possible des espaces d'enrichissement récents en les marquant en « c » : culture (qu'il s'agisse, sur le cadastre napoléonien, d'anciennes vignes, d'anciens vergers ou d'autres cultures). Ces espaces sont toutefois portés sur la carte des typologies en boisement puisqu'il s'agit d'un état des lieux à un instant t.

Les éléments de couronnement en boisement ancien, marqués comme tels sur le cadastre dit napoléonien, ont été confirmés en boisement.





Proposition pour une gestion par un éclaircissement des boisements



Dénivelé positif : 107,57 m - Dénivelé négatif : -0,16 m
 Pente moyenne : 29 % - Plus forte pente : 135 %

Ouverture de vues sur Poligny par un éclaircissement des boisements



Dénivelé positif : 107,57 m - Dénivelé négatif : -0,16 m
 Pente moyenne : 29 % - Plus forte pente : 135 %



Utilisation de la légende « Séquences, composition ou ordonnance végétale d'ensemble et arbres remarquables »

Ces éléments structurent visuellement l'espace urbain ou forment un signal dans l'espace de paysage. Ils font partie de la trame paysagère et sont également des supports de biodiversité. Il s'agit des plantations d'alignement et d'arbre isolée dont la position est marquante. Concernant les arbres isolés, on trouve des érables, des platanes, des tilleuls, des cèdres, des hêtres.



Champ Rignard – Photo Atelier Atlante



Un catalpa, dans l'enceinte du lycée Hyacinthe FRIANT – Photo Atelier Atlante

Utilisation de la légende « Séquences Naturelle »

Cette légende concerne les front rocheux qui potentiellement encourent un « risque » comme le site de la roche percée (ci-dessous) en bordure de route départementale, pour que tout travaux d'aménagement le long de cet axe soient soumis à autorisation particulière avec avis des élus et de l'architecte des bâtiments de France.



La roche percée – Photo VB

Proposition d'une traduction spécifique pour les vestiges de rempart, afin de ne pas les apparenter à des murs de clôtures

LES COMPOSANTES DU REMPART



La tour de la Sergenterie (MH)



Vestiges du remparts (MH)



Tour de rempart rue Farlay
- élargissement de renfort
en bas de tour
- Percement défensif



Marquage du parcours touristique
avec l'emblème de la Sergenterie



Trace de rempart avec percement
défensif et différence de maçonnerie



3. L'organisation du règlement écrit avec une entrée complémentaire par typologie

Fonctionnement du règlement écrit et du règlement graphique détaillé ci-avant : Toutes les déterminations évoquées dans le règlement écrit correspondent à celle de la légende du document graphique, pour une complète cohérence et la facilitation des allers-retours entre les deux documents.

I. Les façades commerciales

L'objectif est d'assurer le maintien des devantures traditionnelles en feuillure tout en autorisant les devantures en appliques, notamment pour les nouveaux commerces, afin de préserver l'intégrité du rez-de-chaussée. Les éléments de modénature sont à préserver et à maintenir visible.

II. Les points de vue et perspectives à préserver

L'objectif est de maintenir et/ou retrouver les points de vue sur le paysage et le cadre urbain exceptionnel de Poligny. Ils font l'objet d'une liste par vue avec les enjeux associés. Exemple ci-dessous

L'enjeu est la préservation du velum et de l'ensemble des toitures de tuiles sombres du cœur de ville élargi. Aucun volume ne doit émerger de l'ensemble dense de toiture que l'on perçoit, ni présenter une toiture terrasse ou de teinte de tuile inadaptée



III. Les règles pour les immeubles ou parties d'immeubles bâtis ou non bâtis protégés à conserver, à restaurer et à mettre en valeur

III-1 Immeubles bâtis dont les parties extérieures sont protégées

L'objectif est de préserver la volumétrie identitaire des constructions protégées et de s'assurer de l'insertion harmonieuse des extensions et des nouveaux bâtiments dans le cadre urbain où ces projets prennent place. Il s'agit ainsi de ne pas créer d'élément en rupture à la fois pour le bâti existant et pour le cadre urbain. Les règles qui suivent s'appliquent à l'ensemble des bâtiments protégés, les lettres reportées sur le document graphique du règlement, correspondent à chaque typologie.

III-1-1 Hôtel particulier, demeure et leurs annexes (H)

III-1-2 Habitat monastique et congrégation (M)

III-1-3 Maison de commerçants (C)

III-1-4 Maison de ville (V)

III-1-5 Villa (VI)

III-1-6 Maison de bourg ou faubourg (B)

III-1-7 Maison de vigneron (Vi)

III-1-8 Edifices singuliers (S)

III-1-9 Moulin y compris leur roue (Hy)

III-2 Murs de soutènements, remparts, murs de clôtures

III-3 Eléments extérieur particulier

Il s'agit ici des fontaines, lavoirs, ponts, passerelles, statues, des éléments liés au fonctionnement des moulins, des cabordes, des croix et monuments aux morts...

III-4 Séquence urbaine

III-5 Parc ou jardin de pleine terre

III-6 Espace libre à dominante végétale – *dans cette partie ont été détaillées les différentes particularités qui sont détaillées dans le règlement graphique*

III-7 Séquence, composition ou ordonnance végétale d'ensemble

III-8 Arbre remarquable ou autre élément naturel

IV. Les règles pour les immeubles non protégés

Les règles intègrent la notion de contexte urbain et notamment de tissus, c'est dans cette partie qu'est précisée la différence entre la partie « Cœur de ville élargi » de la partie « Tissus 20^e », avec notamment la question des bâtiments agricoles et des bâtiments d'activité.

V. Conditions particulières d'intervention, d'aménagement ou de construction

Cette partie traite des espaces à dominante minérale, des sols et des éléments de mobilier urbain.

CONCLUSION :

Le dossier de PVAP de Poligny a été élaboré dans un souci constant d'intégration des différents éléments du patrimoine urbain, bâti et paysager et du développement durable que sont l'aspect économique, l'aspect social, l'aspect environnemental et l'aspect culturel. L'élaboration du règlement écrit et du règlement graphique permet d'assurer l'encadrement des interventions et la préservation des éléments sensibles en utilisant les possibilités offertes notamment par la légende nationale du règlement graphique.

La collaboration étroite des services de la Communauté de Communes Arbois Poligny Salins Cœur du Jura, de la commune de Poligny et de l'Unité Départementale de l'Architecture et du Patrimoine, pour la clarté des préconisations et la prise en compte économique des pétitionnaires, ont permis la réalisation concertée et partagée du PVAP de Poligny.

Le projet a fait l'objet d'une dispense d'évaluation environnementale par la MRAE en date du 25 janvier 2021.